

## Séance du Conseil général du 13 juin 2022

### Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
  - 2 bis
  - Approbation du PV mot-à-mot du 20 décembre 2021
  - Approbation du PV mot-à-mot du 14 mars 2022
  - Approbation du PV décisionnel du 14 mars 2022
3. Informations du Bureau
4. Rapport de la commission Ad'hoc pour la mise en place d'un système d'enregistrement vocal des séances du Conseil général, en lieu et place du PV mot à mot.
  - Rapport de la Commission
  - Message du Conseil Municipal
  - Intervention de M. Imseng, Recapp
  - Rapport de la Commission Ad'hoc
  - Discussion générale
5. En cas d'acceptation du point 4 : Création d'une commission Ad'hoc pour la modification du règlement du CG du chapitre 6, article 39 en conséquence de la mise en place d'un système d'enregistrement vocal des séances du CG.
  - Discussion
  - Vote
  - Constitution de la commission si le vote est accepté
6. Comptes
  - Message du Conseil Municipal
  - Rapport de la COGEST
  - Entrée en matière
  - Discussion de détail
  - Vote final
7. Postulats :
  - 7.1 Gestion des déchets
  - 7.2 Postulat Affichage
8. Interpellations :
  - 8.1 Revalorisation des bâtiments sis sur la rue des Dents-Du-Midi
  - 8.2 Harcèlement de rue
  - 8.3 Gratuité MobiChablais, combien de temps encore ?
  - 8.4 Quelle politique publique pour les billets de bus offerts et payés par nos impôts ?

## **CONSEIL GENERAL**

---

9. Réponses à diverses interventions :

9.1 Réponse au postulat du 17 mars 2021, "Pour une protection et gestion durable de notre patrimoine arboré" accepté en séance du Conseil général du 3 mai 2021.

9.2 Réponse au postulat du 22 mars 2021, "Horaires des élèves du cycle d'orientation des Perraires" accepté en séance du Conseil général du 3 mai 2021.

9.3 Réponse au postulat du 30 mars 2021, "Pour l'étude d'un vote électronique au Conseil général" accepté en séance du Conseil général du 3 mai 2021.

9.4 Réponse au postulat du 16 août 2021 « Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche communale Les Meuniots » accepté en séance du Conseil général du 27 septembre 2021.

10. Informations du Conseil municipal

11. Questions

12. Divers

# CONSEIL GENERAL

---

## 1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

**Intervention de Sotillo José:** Chers collègues conseillères et conseillers généraux, Monsieur le président, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le secrétaire municipal ad hoc, Messieurs de l'Administration, Monsieur Imseng. Je vous souhaite à toutes et à tous la cordiale bienvenue dans cette magnifique salle Multi-activités de la Charmaie et j'ouvre la séance du Conseil général du 13 juin 2022. Le Conseil général a été convoqué en date du 25 mai dernier, soit dans le délai réglementaire. Les rapports et autres documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le règlement.

Je profite de saluer et de féliciter la population de Collombey-Muraz qui s'est déplacée à plus de 60 % lors de la dernière votation, un pourcentage positif qui, je l'espère, donnera un nouvel élan à la politique locale. Merci aux intervenants, aux commissions et à l'Administration pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat Municipal. De plus, une information a été publiée sur le panneau d'affichage communal.

Je dois excuser ce soir quelques personnes : Pascal Schaffhauser (PDC), Nathalie Guinnard (PDC), Cédric Zürcher (PLR), Emma Sprutta (PLR), Isabel Tissières (PS), cheffe de groupe qui délègue sa fonction à Monsieur Tazuila Ngamiak, Stéphane Angst (UDC), Damien Vannay (UDC) et Grégory Dal Molin (UDC). Je passe la parole au Secrétaire Monsieur Brendle.

**Intervention de Brendle Christophe:** Bonsoir.

Angst Stéphane, Excusé.

Arlettaz Pauline, Présente.

Biolzi Stéphanie, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Brendle Christophe, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Brunetti Giovanni, Présent.

Carron Eveline, Présente.

Clivaz Cheryl, Présent.

Dal Molin Gregory, Excusé.

Delarze Madeleine, Présente.

Doval Manuel, Présent.

Ecoeur Magali, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Gaillard David, Présent.

Gex-Fabry Romain, Présent.

Gollut Emmanuel, Présent.

Gringeri Maria, Présente.

Guinnard Nathalie, Excusée.

# CONSEIL GENERAL

---

Iglesias Miguel, Présent.  
Jomini Jonathan, Présent.  
Joris Lionel, Présent.  
Métrailler Marie, Présente.  
Meyer Hervé, Présent.  
Morisod Carole, Présente.  
Morisod Florent, Présent.  
Nicolas Michael, Présent.  
Oberson Patrick, Présent.  
Pellegrino Elysa, Présente.  
Rudaz Lisa, Présente.  
Ruiz Noé, Présent.  
Schaffhauser Pascal, Excusé.  
Sotillo José, Présent.  
Sprutta Emma, Excusée.  
Tazuila Ngamiak, Excusé.  
Tissières Isabel, Excusée.  
Turin Michel, Présent.  
Udressy Philippe, Présent.  
Vanay Guillaume, Présent.  
Vannay Damien, Excusé.  
Vetter Chantal, Présente.  
Vieux Edgar, Présent.  
Vuille Côte, Présent.  
Zumbach Patrick, Présent.  
Zürcher Cédric, Excusé.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

**Intervention de Sotillo José:** Le quorum est atteint, le Conseil peut librement délibérer. Je déclare donc la séance ouverte.

L'ordre du jour, vous l'avez tous reçu et il est actuellement à l'écran. Pour ma part, j'apporte une première modification à l'ordre du jour, suite au mail que vous avez reçu le 2 juin 2022 par l'Administration, soit l'approbation des procès-verbaux mot-à-mot des 20 décembre 2021 et 14 mars 2022 ainsi que le PV décisionnel du 14 mars 2022. Je propose de les ajouter au point 2 bis de l'actuel ordre du jour. Deuxième modification à l'ordre du jour, validée par le Bureau : comme indiqué à l'article 42 de notre règlement, le déclencheur de la modification du règlement est la motion et non pas la création d'une commission, ce qui induit de modifier l'ordre du jour de la manière suivante aux points 4 et 5. Point 4, rapport de la commission, message du Conseil municipal, intervention de Monsieur Imseng, rapport de la commission ad hoc et enfin, discussion générale avec vos remarques et questions auprès de Monsieur Imseng.

## CONSEIL GENERAL

---

Suite à cette modification, une motion devra être déposée au plenum le 3 octobre 2022. Si celle-ci est acceptée, une commission ad hoc sera créée pour rendre un rapport au plenum de décembre 2022. Au Conseil général de décembre, vote sur la proposition de modification du règlement et amendement au budget pour l'adapter si nécessaire. Alors, au 1er janvier 2023, entrée en vigueur du nouveau règlement avec le nouveau système du PV mot-à-mot si celui-là est accepté. Je passe donc au vote, y a-t-il d'autres modifications ? Monsieur Birbaum.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Bonjour à tous. Comme je vous en ai parlé à certains chefs de groupe ici présents, ça concerne le PV mot-à-mot de la séance du 14 mars 2022. En fait, les propos qui sont les miens dans le PV mot-à-mot ne correspondent pas à ce que j'ai dit à l'oral. J'ai écouté l'enregistreur vocal, il y a plusieurs différences assez flagrantes qui, à mon sens, trompent mes propos notamment parce qu'en fait, moi, j'ai envoyé le texte écrit à l'Administration municipale comme ça a été demandé. Et puis en fait le texte écrit il a subi des modifications entre-temps et puis, ce que j'ai dit, c'est plus le texte écrit. Moi, je l'ai envoyé comme support et puis, l'Administration municipale en a fait un copier-coller. Et puis, on me fait tenir des propos que je n'avais pas tenu en public. Donc, pour moi, ça, je ne peux pas accepter. Donc je propose pour que le PV mot-à-mot puisse être retravaillé. Il n'y a pas seulement ma partie, j'ai aussi entendu la partie de Madame Knubel, quand je passais en revue, il manquait des mots.

Donc, je propose de repousser l'approbation du procès-verbal mot-à-mot de la séance du 14 mars 2022 pour que le PV puisse être retravaillé. Et pour qu'il soit vraiment représentatif de ce qui a été dit à l'oral.

**Intervention de Sotillo José:** Je prends note de votre demande de repousser le PV mot-à-mot. Les conseillères et conseillers qui approuvent, premièrement, d'ajouter au point 2 bis les 2 procès-verbaux, comme indiqué précédemment, soit le PV mot-à-mot du 20 décembre et le PV décisionnel du 14 mars, en tenant compte de la demande de Monsieur Birbaum de repousser le PV mot-à-mot du 14 mars. Les conseillers qui sont d'accord avec cela, je vous demanderai de lever la main. Les conseillères et conseillers qui acceptent la modification au point 2 bis ? Le PV mot-à-mot du 14 mars, nous le déplaçons à la session d'automne. Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent de modifier le point 4 comme proposé et retirer le point 5, comme indiqué précédemment à l'ordre du jour ? Vous êtes priés de lever la main. Y a-t-il des refus, des abstentions ?

### **2 bis : Approbation des procès-verbaux**

**Intervention de Sotillo José:** Nous passons directement au point 2 bis : approbation des procès-verbaux. Pour le procès-verbal mot-à-mot du 20 décembre 2021, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Les conseillers généraux et conseillères générales qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 20 décembre 2022, sont priés de lever la main. Le procès-verbal du 20 décembre est donc adopté à l'unanimité. Concernant le procès-verbal décisionnel du 14 mars 2022, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ?

Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 14 mars 2022 sont priés de lever la main ? Le procès-verbal décisionnel du 14 mars 2022 est donc adopté à l'unanimité. Nous passons donc au point 3 informations du Bureau, je prie les scrutatrices et scrutateurs de reprendre leurs places.

## CONSEIL GENERAL

---

### 3. Informations du Bureau

**Intervention de Sotillo José:** Le bureau s'est réuni le 11 mai 2022 en prévision de la séance de ce soir. À cette occasion, nous avons échangé sur quelques points avec le président du Conseil municipal, Monsieur Olivier Turin. Suite à une proposition de Monsieur Manuel Doval au Conseil municipal concernant la demande d'une formation sur les comptes en général de la commune de Collombey-Muraz, le Conseil municipal m'a informé qu'il considère que ce n'est pas du ressort de l'Administration de donner des formations. Le Conseil municipal indique qu'il est favorable à la demande de Monsieur Manuel Doval, mais propose au Bureau de s'approcher d'organismes tels que le CVPC ou du SAIC pour se renseigner sur les offres de formations. Le bureau trouve nécessaire qu'une formation sur le budget et plus largement, une formation de base des nouveaux conseillers généraux, en début de législature. Le Bureau déposera un postulat dans ce sens. Le Bureau a également décidé de mandater la Commission de Gestion pour établir un rapport sur la modification proposée par le Conseil communal suite à la motion acceptée du Conseil général du 3 mai 2021, soit la modification de l'article 3 alinéa b2 du règlement communal pour l'utilisation des chèques-famille. Ce rapport est attendu pour le plénum d'automne.

Concernant la sortie du 17 septembre 2022, je passe la parole à une des personnes du Bureau, qui veut bien la prendre.

**Intervention de Métrailler Marie:** Bonsoir à toutes et à tous. Marie Métrailler pour le Bureau.

Donc, je reviens vers vous concernant la sortie du Conseil général qui est prévue le samedi 17 septembre 2022. Donc, en quelques mots ce qui est prévu, c'est d'aller visiter le triage forestier du Haut-Lac dans la première partie de la journée. S'il fait beau, normalement à la suite de cette visite, il devrait y avoir un apéro organisé dans la forêt. Et enfin, on montera à la montagne pour prendre le repas de midi à Chalet-Neuf. Avec mes collègues Romain Gex-Fabry et Manu Doval, on n'a pas encore défini tous les détails de la journée, mais le rendez-vous devrait être fixé au plus tôt à 9 heures pour un retour vers 17 heures. Un programme plus détaillé vous parviendra pendant l'été. Donc, si vous êtes intéressés par cette super journée, je vous remercie de vous inscrire auprès de moi d'ici le vendredi 26 août, donc soit par téléphone, soit par mail.

Je donnerai mes coordonnées aux chefs de groupe pour qu'ils puissent vous le transmettre. Merci.

### 4. Rapport de la commission Adhoc pour la mise en place d'un système d'enregistrement vocal des séances du Conseil général, en lieu et place du PV mot-à-mot

**Intervention de Sotillo José:** Merci de la part de nous tous pour cette organisation. Je passe au point 4 de l'ordre du jour. Rapport de la commission ad hoc pour la mise en place d'un système d'enregistrement vocal des séances du Conseil général en lieu et place du PV notamment. Nous commençons par la présentation du Conseil municipal, ensuite l'intervention de Monsieur Imseng de l'entreprise concernée, puis le rapport de la commission ad hoc et j'ouvrirai la discussion pour des questions ou des remarques. Je passe la parole au Conseil communal.

# CONSEIL GENERAL

---

## a. Message du Conseil municipal

**Intervention de Turin Olivier:** Merci Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères générales, Chers collègues, Cher Monsieur Imseng. Donc, ce n'est pas une présentation du Conseil municipal mais un simple message que j'espère le plus bref possible, pour vous dire que nous vous remercions en tant que Conseil municipal d'avoir accédé, à notre demande d'analyser la possibilité de mettre en place un système d'enregistrement vocal des séances du Conseil général en lieu et place du PV mot-à-mot. Vous le savez, l'article 39 du règlement du Conseil général prévoit que les délibérations du législatif soit consignées dans un PV mot-à-mot adressé aux conseillers généraux par le secrétariat municipal dans les 45 jours. Cette tâche est donc assurée à Collombey-Muraz par l'Administration communale, contrairement à la pratique des autres communes valaisannes qui possèdent également un Conseil général.

Cette tâche, vous l'avez bien compris, cette tâche est chronophage et laborieuse pour notre employée qui s'en charge, vous l'avez lu également le temps annuel estimé pour cette tâche, s'élève à près de 150 heures pour notre Administration, 150 heures qui ne peuvent pas être allouées à des prestations administratives en faveur des citoyennes et des citoyens de notre commune. Maintenant, vous vous êtes fait une idée plus concrète de cette solution envisagée en termes techniques, en termes financiers. Nous vous encourageons donc à faire un bon choix, faire le choix de cette stratégie, de consignation de vos débats de cette manière-là. Merci de votre attention.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Turin. Je passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur Imseng, pardon.

## b. Intervention de M. Imseng - Recapp

**Intervention de Imseng David:** Mesdames et Messieurs, merci beaucoup de m'avoir invité ce soir pour vous présenter notre entreprise et notre solution qui fait de la reconnaissance vocale et qui génère des archives audio.

Je vais déjà me présenter moi-même et l'entreprise, après, il y a 2-3 slides par rapport au produit. Je m'appelle David Imseng, je suis le cofondateur et le directeur de l'entreprise Recapp, fondée en 2014. On a fondé Recapp après la fin de ma thèse à l'institut de recherche IDIAP, et c'est pour ça que mon français est actuellement comme ci, comme ça, parce que j'ai déjà terminé la thèse en 2013, après et j'étais plus dans le Haut-Valais et puis en Suisse alémanique.

On est indépendants, on est une SA. Actuellement, on emploie 7,6 personnes et on est spécialisé à la reconnaissance vocale et particulièrement à la reconnaissance vocale des langues suisses. On reconnaît aussi tous les dialectes de la suisse-allemande. Et puis voilà, les slides sont arrivées, ça va être beaucoup plus facile maintenant.

Juste quelques mots sur nos références. Actuellement, ça ce sont les cantons qui utilisent notre solution. Alors le Valais, le canton de Bern, du Jura, d'Argovie, Schaffhouse, Saint Gall, Schwytz. Et puis, il y a un autre Canton qui va nous utiliser à partir du mois d'août prochain.

Pour les références communales, vous avez été les premiers ici à Collombey-Muraz qui ont commencés à utiliser notre système. Ca a beaucoup évolué, le système à partir de 2015. Actuellement, on a 10 phases de tests, je crois qu'il va encore y avoir au moins 5 communes qui vont aussi commencer à utiliser notre solution cette année-là. Mediaparl, il y a 2 parties, il y a la partie Kanparl et la partie Shareparl. Aujourd'hui,

## CONSEIL GENERAL

---

vous utilisez déjà la partie Kanparl. La partie Kanparl est utilisée pour l'enregistrement, c'est ça qui tourne sur l'ordinateur derrière, il y a l'audio qui entre, il est enregistré, après l'audio est traité. Le système écrit automatiquement la version brute du PV mot-à-mot.

Demain peut-être, vous utiliserez aussi Shareparl qui est cette partie, l'archive audio qu'on peut utiliser, on peut chercher par mots-clés et sur lequel on peut très rapidement trouver les parties intéressantes. Aujourd'hui, c'est comme ça, vos procès-verbaux mot-à-mot, ce sont des fichiers PDF, c'est du texte, c'est 40-50-60 pages de texte et demain peut-être, c'est la recherche. Alors là, on a pas seulement un texte, on a l'audio aussi. L'audio porte aussi l'information de ce qui est dit entre les lignes, il y a l'émotion et on a juste un document, qu'on peut très rapidement utiliser pour chercher les parties qui sont intéressantes. Là, vous voyez à gauche, juste la session comme elle est structurée. Alors là on a la vue chronologique, vous pouvez impliquer locuteurs après locuteurs et puis l'autre, c'est une recherche par mots-clés. Et ça, vous pouvez aujourd'hui déjà l'utiliser et tester vous-mêmes, c'est installé sur collmur.recapp.ch. Là, on peut configurer tout actuellement, on a mis une photo, on n'a pas encore mis la photo de tous les membres du Conseil général ou de Conseil municipal, parce que, encore une fois, c'est un test. Vous pouvez partager vos interventions sur les médias sociaux, vous pouvez chercher par mots-clés, après vous voyez les mots-clés ici, vous voyez exactement où il y a les étoiles. Quand quelqu'un a dit quelque chose, vous pouvez chercher des mots-clés en combinaison avec des locuteurs ou bien aussi avec des dates ou des sujets. Et puis, on peut aussi afficher le texte brut en bas, si on veut. Ce texte brut, il a des erreurs, les erreurs sont actuellement corrigées par l'Administration communale, c'est ça qui prend beaucoup de temps. Ca, c'est un exemple de texte brut. Alors, si on compare ce que le système a généré avec la version finale du PV mot-à-mot, ce sont les zones bleues qui ont été changées et très souvent ce sont des défauts grammaticaux que le système fait parce que c'est pas évident à décider si c'était par exemple « suite » ou « ensuite » aussi, si c'était « issue » sans ou avec « e », mais tout ça, pour trouver ces erreurs, ça prend du temps et il faut relire tous les documents, retravailler tous les documents. Juste un mot sur ce sujet que vous discutez aujourd'hui. Collombey-Muraz serait la première commune de Suisse romande qui remplacerait les PDF mot-à-mot avec une telle solution, mais pas la première commune en Suisse. Il y a la Municipalité d'Emen qui a fait exactement ça, ça fait une année. Ils ont changé le règlement de la commune et ils sont passés du PV mot-à-mot à un PV décisionnel plus ce produit, Sharleparl. Les données appartiennent toujours au client, alors les données sont à vous, pas à notre entreprise et les données sont toujours stockées en Suisse. Juste 2 mots sur les coûts. Aujourd'hui par année, cette solution vous coûte CHF 5'340 francs. Si vous utilisez la solution complète, se sont à CHF 9'800.- par année, tout inclus. Les prochaines étapes : on a commencé une phase de test, le 14 mars. J'ai fait une présentation, pour la commission, le 3 mai et puis aujourd'hui, le 13 juin je suis ici pour aussi répondre à vos questions. On pourrait lancer ce système, ce nouveau produit, le 3.10.2022 si vous êtes prêt pour lancer ce système. Merci beaucoup et si vous avez des questions, vous pouvez les poser maintenant.

### c. Rapport de la Commission Adhoc

**Intervention de Doval Manuel:** Manu Doval pour la commission adhoc sur le système d'enregistrement vocal des séances du Conseil général. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, Chers collègues. Je vais vous présenter le rapport que nous avons mis sur pied lors de nos séances.

Nous nous sommes rencontrés 3 fois donc le 6 avril 2022, le 3 mai 2022 et le 17 mai 2022.

Alors, le point 2 : Mandat reçu. Nous avons reçu comme mandat d'étudier la possibilité de remplacer le PV mot-à-mot des séances du Conseil général par un système d'enregistrement vocal. Notre règlement prévoit un système de PV mot-à-mot de l'ensemble de nos séances du Conseil général. Cette façon de faire



## CONSEIL GENERAL

---

est lourde et très chronophage. Il faut compter en moyenne entre 32 et 38 heures pour la correction de la retranscription automatique des séances du Conseil général. Ce travail est fait par l'Administration communale. Nous recevons le mandat d'étudier une meilleure solution afin d'être efficaces et ainsi pouvoir soulager le personnel de l'administration communale. Le point 3 : l'analyse de la situation actuelle. Donc, à ce jour le PV est retranscrit mot-à-mot sous format écrit et à disposition de tout le monde sur le site internet de l'Administration communale. Un PV décisionnel est également à disposition. Le programme que nous utilisons est un produit de l'entreprise Recapp IT. Il se présente comme suit : un enregistrement vocal se fait le jour de la séance, l'audio est retranscrit par le programme de l'entreprise Recapp, puis mis à disposition de l'Administration communale. Le texte brut est travaillé et corrigé par l'Administration communale. Une fois les PV validés (mot-à-mots et décisionnels) et mis à disposition du public, les enregistrements sont effacés et seuls les fichiers PDF sont conservés.

Alors le point 3,1 ce sont les avantages de la situation actuelle. Les propos sont retranscrits mot-à-mot. Les recherches sont faciles sur un PDF, mais d'une seule séance. Cette façon de faire a fait ses preuves par le passé et est efficace. Les inconvénients que nous avons ressortis. Donc la tâche est chronophage et peu valorisante, elle monopolise une personne durant 32 à 38 heures par séance. Des problèmes d'enregistrement ou de transcription peuvent apparaître, cf. le PV du 14 juin 2021. Donc la nouvelle solution, donc le point 4. Présentation de la nouvelle solution. La société Recapp nous a présenté une solution que vous venez de voir tout à l'heure, une solution intéressante qui est susceptible de régler la plupart des points à améliorer détectés sur notre système actuel. Le nouveau programme nous permettra d'avoir un PV interactif et, avec un système de recherche amélioré. En effet, nous pourrions effectuer des recherches facilement sur le PV audio, soit par intervenant, soit par mot-clé et pas uniquement sur une séance mais sur toutes les séances archivées en format audio. On peut garder un enregistrement vocal complet et destiné au public et garder une transcription sous un format texte brut.

Seules les corrections nécessaires à la compréhension seront effectuées. Les avantages de ce nouveau système, donc une diminution de la charge de travail du personnel qui s'occupe de corriger le PV, le maintien de la solution actuelle d'enregistrement. Le maintien d'un PV mot-à-mot brut à disposition du public. Les enregistrements vocaux ne sont pas détruits après la validation du PV et restent propriété de la commune et le système de recherche est amélioré. Les inconvénients de ce nouveau système, nous ne sommes pas à l'abri, pardon. Les inconvénients du nouveau système : Nous ne sommes pas à l'abri d'un problème d'enregistrement. La diminution de la qualité du PV mot-à-mot sous format texte. Les corrections orthographiques et grammaticales ne sont pas faites. Charge de travail pour l'Administration communale réduite mais pas supprimée et induit un changement du règlement du Conseil général. Quelques remarques générales. En cas de vente de l'entreprise Recapp ou de faillite, sans reprise des activités. Les enregistrements ainsi que la retranscription écrite sont propriété du client. Dans ce cas, la commune de Collombey-Muraz, nous récupérons donc les enregistrements et les textes bruts. Nous perdons le programme qui permet d'effectuer les recherches dans l'audio. Donc, après, il y a un coût également.

Les coûts annuels du nouveau système vers la solution de Recapp a un coût de CHF 9'800.-, soit une hausse de CHF 4'050.- par année par rapport à la situation actuelle. Ce montant est à mettre en perspective par rapport à l'économie d'une partie de travail administratif fait par la commune. La proposition de la commission ad hoc : Donc en complément de l'enregistrement audio, nous préconisons de maintenir le texte brut et de le mettre à disposition du public.

Dans cette perspective, il est important de continuer à corriger les erreurs grossières de transcription, hors corrections grammaticales et orthographiques, afin d'améliorer l'efficacité de la transcription et par la même, la lecture du texte brut. Une option de partage des séquences audio via les réseaux sociaux est possible.

## CONSEIL GENERAL

---

Nous préconisons de ne pas l'activer. Et sur cette base, la commission ad hoc vous encourage à valider ce projet. Au point 6 : les recommandations de la commission. Donc nous, à l'unanimité des membres présents, la commission recommande d'accepter le remplacement du PV mot-à-mot des séances du Conseil général par un système d'enregistrement vocal. Donc le vote qui a eu lieu lors de la séance. Cela étant, les membres de la commission décident d'adopter le présent rapport à l'unanimité des membres présents. Donc, nous remercions vivement Monsieur Imseng de la société Recapp qui est venu nous présenter le projet déjà au Bureau une première fois et qui est là ce soir, ainsi que Laurent Monnet, Secrétaire municipal, la commission exprime sa satisfaction suite à la tenue des débats constructifs au sein de la commission et remercie les commissaires pour le travail effectué. Merci beaucoup.

**Intervention de Sotillo José:** Je remercie Monsieur Imseng de venir devant et j'ouvre la discussion sur le sujet.

### d. Discussion de détail

**Intervention de Vuille Côme:** Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le président, chères et chers collègues, notre groupe a longuement discuté des points 4 et 5 lors de sa séance de préparation, d'abord du point de vue formel mais, au final, le Bureau a corrigé le tir à juste titre en début de séance.

C'est pour ça que je n'y reviens pas, mais aussi sur le fond. Le groupe PLR remercie tout d'abord la commission ad hoc pour son travail et Monsieur Imseng pour sa présentation. Mais, à ce stade, nous serions majoritairement incapables de nous décider, même si une motion demandant la modification du règlement devait être présentée.

En effet, nous savons ce que nous avons, c'est-à-dire un PV mot-à-mot complet, soit la transcription fidèle des propos tenu dans notre assemblée, quoique suite à la remarque de notre collègue Thomas Birbaum en début de séance, nous sommes un peu étonnés et nous ne savons plus si c'est vraiment bien toujours le cas. Et puis, il y a ce que nous pourrions avoir. Et là, la démo mise à notre disposition avec les documents de préparation de cette séance ne nous a pas convaincu. Alors, j'ai compris dans la présentation, qu'on avait donc pas le texte brut mais déjà une version corrigée du texte. Donc voilà, on l'apprend ce soir et finalement, c'est un entre 2 qui nous interpelle. Parce que quand on regarde la démo, il y a, des fois des parenthèses dans le dans le texte sur certaines interventions, il y a du langage épïcène qui ne se prononce pas à l'oral, il y a des propos en gras, il y a des propos qui sont non retranscrits et qui ont été prononcés par plusieurs intervenants, etc., etc., et donc cette démo, ne nous a vraiment pas convaincus à ce stade. Et le texte final n'est justement pas sensé comporter des corrections improbables. S'il suffit de reprendre les textes fournis par les intervenants, sans doute, ce qui explique l'apparition de parenthèse et de changement de typographie, s'il suffit de reprendre de tels textes, tels qu'ils ont été préparés. Alors, on a plus un PV mot-à-mot. Mais en tout cas plus une retranscription fidèle des propos qui sont tenus dans cette assemblée. Du rapport de la commission, nous retenons qu'il y a différentes possibilités : soit le statu quo, un enregistrement sonore seul, un enregistrement sonore avec un texte brut, un enregistrement sonore avec des corrections. Mais lesquelles ? Et qui juge de celles-ci ? Il y a un enregistrement sonore en plus d'un PV mot-à-mot complet et un enregistrement vidéo et les différentes possibilités de textes évoquées.

Notre groupe partage l'avis de la commission qu'abolir tout texte en ne gardant que l'enregistrement sonore n'est pas adéquat, même si les outils de recherche se perfectionnent, lorsqu'il s'agit de travailler et de faire des recherches, le support écrit reste le meilleur outil, la vraie question est donc celle de la qualité du support écrit et à ce stade, notre groupe est partagé entre les différentes possibilités a priori,

## CONSEIL GENERAL

---

mais il est uni dans le fait que nous ne pouvons pas vraiment aujourd'hui comparer les versions pour eux décider en toute connaissance de cause. Et c'est pourquoi, quand je prends la parole ce soir, notre groupe demande qu'à tout le moins, le PV de cette séance et de la prochaine servent à la présentation des variantes évoquées.

Il faudrait donc présenter un enregistrement sonore des débats et 3 versions du texte. Le texte brut, le texte brut avec les corrections minimales de l'Administration qui ont été évoquées et le PV mot-à-mot complet qui devra dans tous les cas être rédigé avec aussi l'indication du nombre d'heures passées par l'Administration pour chacune des versions et ensuite, déposer ou soutenir une motion avant cette analyse, nous paraît prématuré et ensuite, le groupe PLR pourra se positionner en connaissance de cause. Donc, le groupe PLR remercie d'avance le Bureau d'entendre notre demande est d'y donner bonne suite. Merci de votre attention.

**Intervention de Imseng David:** Merci beaucoup pour vos commentaires. De notre point de vue, de notre logiciel, ça on peut tout à fait faire. Ce que nous proposons, c'est pas forcément de ne plus faire les PV mot-à-mot. On peut vous présenter une solution qui utilise tout ce qui est aujourd'hui possible avec l'intelligence artificielle. Par cette recherche, c'est un support. Après la question c'est si cette recherche est un support pour un PV décisionnel ou pour un PV mot-à-mot. Il y a aussi des communes qui ont la solution complète Mediaparl, qui inclus l'archive audio et continue de faire des PV mot-à-mot.

Afficher le texte comme ça, ce que vous avez proposé, comme j'ai dit, c'est tout à fait possible, le texte est affiché, c'est toujours le texte qui est publié par l'Administration. Ce que nous pouvons faire, c'est que comme je vous ai montré avant avec cette page de recherche, on peut soit, afficher du texte ou pas du tout afficher, ou on décide pour chaque intervention si le texte est affiché ou pas. Mais ça c'est tout réglable du client, c'est l'Administration communale qui peut décider pour chaque segment qu'est-ce qu'on affiche ? Rien, un texte brut, un texte corrigé ou un texte corrigé à un certain niveau. J'ai répondu à vos questions ?

**Intervention de Vuille Côme:** Merci justement. Ce que vous soulevez en dernier est tout à fait pertinent, c'est de savoir comment on corrige et quelles sont les corrections minimales quand on est prêt à accepter. Et là, on discute aujourd'hui du travail qui est fait par l'Administration, si vous vous avez une solution de correction minimale, d'un texte qui pourrait faire en sorte qu'il soit lisible parce que ce que vous avez présenté, qui s'est affiché, le texte brute, on voit bien qu'on peut pas publier ce document-là, s'il y a une solution à l'intelligence artificielle, c'est encore une nouvelle version qu'il faudrait analyser et il faudrait pouvoir la chiffrer et puis pouvoir présenter aussi cette version avec vos corrections du logiciel, et une version avec une correction humaine et comme ça on aurait le choix entre 4 possibilités et aussi 4 budgets différents.

**Intervention de Imseng David:** Merci. On a pas encore de solution qui fait des corrections. C'est le texte que vous avez vu, c'est ça que le système génère. Après les 2 différents niveaux de correction, c'étaient les 2 humains. Une fois l'humain fait juste quelque chose et puis l'autre fois, l'humain fait chaque mot.

**Intervention de Sotillo José:** Merci. D'autres interventions ?

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Métrailler Marie:** Marie Métrailler pour le PDC. J'ai pas de question, j'ai juste une remarque concernant le rapport. Il y a une faute, c'est que Michael Nicolas n'est pas PDC, ou du moins pas encore.

**Intervention de Clivaz Cheryl:** Bonsoir à tout le monde. Cheryl Clivaz pour le parti socialiste. En cas d'acceptation de votre produit, vous avez assurément déjà un contrat signé avec la commune de Collombey-Muraz, pour la suite, il y aura un nouveau contrat et puis, il va porter sur combien d'années ? Vous avez une période minimale ? Encore, pour une deuxième question : les données sont sauvegardées en Suisse, est-ce que la commune va aussi de son côté demander une sauvegarde dans son propre système ?

**Intervention de Imseng David:** Merci beaucoup. La première question. Le contrat actuel sera remplacé par un autre contrat, la durée minimale, c'est une année, et on peut résilier les contrats chaque année. L'autre question. Les données peuvent actuellement être stockées en Suisse pour cette solution-là parce que, actuellement, les données sont pas vraiment stockées, elles sont effacées par le client. On pourrait sauvegarder aussi les données chez le client, chez le propriétaire des données, mais ce sera beaucoup beaucoup plus cher.

### 5. Comptes

#### e. Message du Conseil municipal

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Imseng. Encore une remarque ? Nous reprendrons contact avec vous certainement. La discussion étant terminée, une motion sera déposée par le rapporteur de la commission comme proposé sur la modification du règlement du Conseil général du chapitre 6 articles 39. Nous passons donc directement au point 6, comme l'ordre du jour a été modifié tout à l'heure. Les comptes. Il nous appartient, de par la loi, d'approuver les comptes de l'année précédente avant le 30 juin. En cas de refus, les comptes sont renvoyés au Conseil municipal et nous devons tenir une seconde assemblée dans les 60 jours. En cas de deuxième refus, le Conseil d'État tranche. La procédure sera la suivante : le Conseil municipal présentera les comptes 2021. Puis la Cogest nous fera part de son rapport. Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et en cas d'acceptation à la discussion de détail et au vote. Je passe donc la parole au Président du Conseil municipal pour la présentation des comptes 2021.

**Intervention de Turin Olivier:** Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Les comptes 2021 sont meilleurs que ce qui a été budgété, ils bouclent avec un excédent de revenus de près de 4 millions, grâce notamment à des recettes fiscales supérieures aux prévisions.

En parallèle, nous avons poursuivi nos investissements. Notre commune s'inscrit ainsi dans les chiffres noirs. Les charges financières se montent à 30,94 millions de francs, alors que les revenus s'élèvent à 39,78 millions de francs, soit un résultat excédentaire de CHF 481'100.-. En temps de pandémie, nous avons logiquement misé sur la prudence lors de l'élaboration du budget 2021. Or, les effets projetés du Covid-19 sur les recettes fiscales des personnes physiques ont été moins conséquentes qu'attendu, ce qui a permis de dégager un résultat positif. Quant à l'impôt sur le bénéfice des sociétés, l'impact de la réforme fiscale et le financement de l'AVS, donc la RFFA, n'est pas encore précisément connue. La marge d'autofinancement d'exercice est presque doublée par rapport à celle projetée lors de l'élaboration du budget 2021. L'excédent de revenus de 3,958 millions francs est nettement supérieur au budget qui

## CONSEIL GENERAL

---

prévoyait un excédent de charges de 1,067 millions francs. Vous l'avez lu dans notre message, c'est le fruit d'une corrélation entre une très bonne maîtrise des charges de fonctionnement moins 1,3 millions, donc 3,5% de moins que budgété et la progression des revenus fiscaux, tant au niveau des personnes physiques que des personnes morales. Ceux-ci se montent à 3,7 millions par rapport aux prévisions, soit 16% de plus que le budget. Il faut tout de même souligner pour information que 1,4 millions proviennent de taxationx antérieures de 2009 à 2020 taxationx exceptionnelles qui ne reverront pas dans un avenir proche. Pour autant, les revenus fiscaux avaient été évalués de manière prudente étant donné les incertitudes liées au Covid notamment et à la réforme fiscale des entreprises. Les incidences ne se font, pour l'instant pas encore sentir sur ces postes tant au niveau des personnes physiques qu'au niveau des personnes morales. Je vous le disais, je vous le répète encore, la prudence reste de mise, car la taxation 2021 n'est pas encore effective. Les investissements en 2021 sont la suite logique des investissements qui ont débuté en 2020. Donc la STEP, les infrastructures routières, la caserne du feu, l'installation de traitement des eaux. Il se situe néanmoins, en deçà de la planification budgétaire si je reviens volontiers là-dessus d'ailleurs dans la discussion de détail, si vous le souhaitez.

Je l'ai donc dit : le compte de fonctionnement dégage un excédent de revenus de 3,95 millions francs, ce qui fait que la fortune passe de 24,536 million de francs au 31 décembre 2020 à 28,494 millions francs au 31 décembre 2021, soit le 35,8% du total du bilan si on intègre bien sûr les financements spéciaux. Avant la prise en compte des amortissements ordinaires et complémentaires du patrimoine administratif de 4,886 millions francs, le compte de fonctionnement présente une marge d'autofinancement de 8,845 millions francs de marge qui permet de couvrir totalement les investissements annuels de CHF 8'363'800 francs.

En 2021 les investissements bruts réalisés par la commune de Collombey-Muraz atteignent 11,841 millions francs, soit 3,4 millions de moins que le budget ou 22,7%, ce qui s'explique par le décalage ou le renoncement de certains projets, des économies sur sur certains devis ou encore un décalage dans les paiements.

Les différentes réalisations planifiées par la Municipalité comme la nouvelle STEP, la salle polyvalente des Perraires, la rénovations de la rue Clos-Novex Pré Raye, le centre du village d'Illarsaz sont en cours, d'autres investissements sont finalisés. Les comptes 21 s'avèrent ainsi meilleurs que le budget. Pour autant, la prudence reste de mise en raison des incertitudes encore existantes liées au niveau fiscal ainsi que du financement futur des nouveaux investissements en cours de planification. Pour ce faire, nous allons créer un nouveau plan financier qui nous permettra de planifier et échelonner les futurs investissements en cours d'étude qui seront proposés au législatif lors des prochains budgets et qui concerneront les prochaines années. Ce plan financier nous permettra d'améliorer la visibilité des investissements futurs et ne pas se cantonner à vous annoncer des investissements basiques, en deçà desquels il nous est impossible de fonctionner. Ce sont donc les fameux investissements d'environ 4 millions qui ont fait tant débat lors de la fusion. Mais d'y ajouter, en plus de ces investissements de base, le plan financier futur sachant que les investissements futurs ne peuvent être chiffrés exactement mais seront compris dans une fourchette. Merci de votre attention.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Turin, je passe la parole à Madame Biolzi, rapporteur de la Commission de Gestion.

## CONSEIL GENERAL

---

### f. Rapport de la COGEST

**Intervention de Biolzi Stéphanie:** Stéphanie Biolzi pour la Cogest. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest sur les comptes 2021. La commission s'est réunie à 3 reprises, l'entrée en matière sur les comptes 2021 a été acceptée à l'unanimité par les membres de la Cogest.

Caractéristiques des comptes 2021. La Cogest enregistre avec satisfaction le résultat des comptes 2021 : la marge d'autofinancement de 8,84 millions est en hausse par rapport à celle de 2020 qui était de 6,84 millions. Elle est également en forte hausse par rapport à celle budgétée : plus 4,46 millions. Cette hausse s'explique surtout par des recettes fiscales extraordinaires liées aux personnes morales, la dissolution des provisions spécial Covid et une non-réalisation de certaines dépenses. Les investissements nets de 8,36 millions sont en diminution par rapport au budget de 12,5 millions, soit moins 4,14 millions. Cette diminution s'explique notamment par la non-réalisation et le report d'investissements.

Il résulte de l'augmentation de la marge d'autofinancement combinée à la baisse des investissements nets, un excédent de financement de CHF 481'000.- au lieu de l'insuffisance budgétisée pour 2021 de 8,12 millions.

Les 5 indicateurs financiers montrent tous une situation financière très satisfaisante pour les comptes 2021. Nous relevons qu'il s'agit de la dernière année et durant laquelle ceux-ci sont utilisés. Avec l'introduction du MCH2 et la nouvelle présentation des comptes 2022 qui sont suivra, des nouveaux indicateurs seront mis en place. Fonds de financement spéciaux. Des prélèvements sur les fonds de financement spéciaux de CHF 74'000.- compte 700 480 00 eau potable CHF 287'000.-, compte 710 480 00 eaux usées et de CHF 119'000.-, compte 720 480 00 déchets, ont été effectués. Pour rappel, ce sont des services autofinancés par le consommateur et non financés par la collectivité. Depuis plusieurs années, nous constatons que les rubriques qui doivent être autofinancées par des taxes de déchets, eaux claires, eaux usées, présentent des insuffisances budgétaires. C'est-à-dire que les charges excèdent les recettes et la commune doit par conséquent puiser dans les fonds y relatif. Pour 2021, la Municipalité a prélevé sur des fonds constitués à cet effet pour couvrir les insuffisances de financement. Pour la Municipalité, les bénéfiques accumulés sont encore suffisants pour couvrir cette insuffisance. Lorsque les fonds deviennent déficitaires, l'avance doit être résorbée dans les 7 ans. Concernant les mises à jour des taxes, celles-ci sont en cours d'évaluation, notamment pour les eaux usées. Cela va demander une révision complète des règlements et ceux-ci feront l'objet d'une présentation devant le Conseil général. La Cogest demande à la Municipalité d'adapter progressivement le niveau des taxes afin de répartir l'augmentation des charges sur la population sur plusieurs années.

Amortissement. Concernant les amortissements, nous relevons le montant conséquent pour la nouvelle STEP de CHF 555'000.-, taux de 7,28%. Il s'agit de l'amortissement le plus important pour notre commune. En 2020, CHF 449'000.-. Les autres amortissements importants pour 2021 sur la nouvelle école de Muraz CHF 504'000.-, le centre scolaire des Perraires CHF 500'000.- et l'UAPE des Plavaux CHF 300'000.-. Les amortissements totaux pour 2021 s'élèvent à 4,86 millions et impactent négativement le résultat du compte de fonctionnement. A la différence du compte 2020, il n'y a pas eu d'amortissement complémentaire en 2021. Organe de révision. Le contrôle et le rapport de l'exercice 2021 de la commune a été effectué par le nouvel organe de révision voté par le Conseil général en septembre 2021. La Cogest trouve pertinentes les recommandations émises par celui-ci sur le système de contrôle interne et encourage vivement la Municipalité à appliquer celui-ci.

Compte de fonctionnement, rubrique 30 charges de personnel. Le personnel communal au 31 décembre 2021 compte 77 emplois à plein-temps.

## CONSEIL GENERAL

---

Les charges financières du personnel sont en baisse suite à notamment des remplacements en cours d'année. La rémunération totale du Conseil municipal compte 012 300 00 s'élève à CHF 291'000.-, notamment suite à l'acceptation de l'amendement de la Cogest de décembre 2020 concernant le budget 2021, demandant une augmentation de CHF 30'000.- pour l'autorité municipale. Pour information, la rémunération du Conseil général s'élève à CHF 47'000.-. Rubrique 31 biens et services et marchandises. Les écarts à la rubrique 31 biens et services et marchandises de moins CHF 605'000 comptes et budget, concernent en particulier les éléments suivants : étude concernant le trafic non ou partiellement réalisé : camps de ski annulé, réception annulée, baisse d'achat de matériel, mandat d'animation culturelle actif sur un seul trimestre, GastroVert actif sur un seul trimestre. Rubrique 33 amortissements. Les écarts à la rubrique 33, amortissements de CHF 940'000.-, budgets et comptes s'expliquent entre autre par la dissolution de la provision Covid- 19 pour CHF 500'000.-. La provision pour pertes sur créances, impôts personnes physiques et morales a été augmentée de CHF 229'000.-. Par mesure de prudence, le taux appliqué était maintenu à 7,5%, comme pour 2019 et 2020 au lieu du taux de 5% des années antérieures. La Cogest, tout comme l'organe de révision approuve le principe de prudence et recommande à la Municipalité de rester attentive à la situation. La provision complémentaire de CHF 302'000.-, réserves pour crises sanitaires, constituée sur les débiteurs en 2020 n'a pas été renouvelée en 2021. Recettes fiscales. Les recettes fiscales atteignent 27,05 millions. L'impôt au niveau du revenu des personnes physiques progresse fortement à 17,95 millions, soit une augmentation de 1,85 million, plus 11,5%. Nous constatons que la Municipalité a appliqué le principe de prudence dans la Constitution de ces provisions fiscales, notamment dues au Covid-19, soit un total de 1,82 million. En ce qui concerne les recettes fiscales des personnes morales, nous constatons une augmentation importante de l'impôt sur le bénéfice de 1,3 million, soit plus 167%. Cette augmentation s'explique par des recettes fiscales extraordinaires de 1,4 million relatives à un rattrapage des taxations 2009 à 2020 de plusieurs contribuables. MobiChablais. Les charges en lien avec MobiChablais se montent en 2021 à 1,62 million. Les 2 postes dépassent le budget. Il s'agit du compte subventions, bus d'agglomération, 651 363 30. Cet écart s'explique en partie par une diminution des voyageurs due à la crise Covid. La Cogest constate un dépassement du poste 651 366 40 des billets de bus offerts par la commune à la population par rapport au budget. Plus de 70'000 billets ont été distribués en 2021. Selon les informations de la Municipalité, la distribution a fait l'objet d'un suivi nominatif afin de contrôler d'éventuels abus. A la lecture du décompte qui nous a été remis, nous constatons que les recettes de MobiChablais qui sont ensuite réparties entre les communes partenaires, ne se composent que de la vente de billets individuels. Le fait qu'aucune recette en provenance des abonnements et qu'aucune recette de subventions ne soit présentée, interpelle la Cogest. Par conséquent, la Cogest recommande au Conseil municipal de se renseigner auprès de MobiChablais afin de comprendre et de s'assurer de la cohérence des charges et des recettes qui lui sont ensuite refacturées.

La Cogest trouve que la coopération avec l'entreprise TPC SA pour les services MobiChablais n'est pas satisfaisante en termes de transparence, du décompte d'économicité et de qualité de service. Investissements. Plusieurs investissements ont fait l'objet de reports ou d'abandon volontaire du Conseil municipal. Il s'agit des éléments suivants : terrain des Plavaux, nouveau chemin de mobilité douce, la STEP, digue du Rhône, eaux usées, centre d'Illarsaz, correctif du réseau d'eaux usées, mesures prioritaires, BEP Illarsaz et le correctif de réseau.

Nous relevons que les 2 chantiers sont pilotés par la commune de Monthey dont les investissements ne sont pas entièrement réalisés. Il s'agit de l'eau potable, chambre de connexion bidirectionnelle avec Monthey, les eaux usées et collecteurs secteur Petit Paradis-la Crottaz.

La Cogest recommande à l'unanimité des membres présents et aux membres du Conseil général d'accepter les comptes 2021 tels que présentés. Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité des membres présents. La Cogest remercie le Conseil municipal et l'Administration pour leur

## CONSEIL GENERAL

---

disponibilité ainsi que pour la mise à disposition des réponses à nos questions avant notre séance commune.

g. Entrée en matière

**Intervention de Sotillo José:** Merci Madame Biolzi. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière et passe la parole à l'assemblée. Mme Métrailler.

**Intervention de Métrailler Marie:** Marie Métrailler pour le PDC, le groupe PDC accepte l'entrée en matière des comptes 2021 et les approuvera. Nous jugeons le résultat très bon, même si la différence par rapport au budget provient principalement d'investissements non réalisés, de la dissolution de provisions ou de recettes fiscales exceptionnelles. Tout comme la Cogest, le groupe PDC remarque que des prélèvements sur les fonds de financement spéciaux sont nécessaires chaque année, les taxes étant donc trop faibles, nous encourageons la Municipalité à revoir le montant des taxes et approuvons l'avis de la Cogest de les revoir progressivement. D'autre part, nous nous posons de nombreuses questions sur MobiChablais et les TPC. Aux problèmes de retard dans le système de cartes à puce, de dysfonctionnements de l'application mobile et de qualité du service, s'ajoute un mode de financement coûteux et complexe. De plus, nous ne pouvons que déplorer que les billets subventionnés par la commune soient entièrement ajoutés au pot commun des recettes de MobiChablais, contrairement à ce que la Municipalité nous avait affirmé l'année passée.

Les autres communes partenaires voient ainsi leurs coûts diminuer grâce à Collombey-Muraz. Nous précisons que le groupe PDC persiste à soutenir la gratuité des bus pour les habitants de la commune mais s'attend à davantage de proactivité du Conseil municipal pour stimuler les autres communes partenaires à également proposer une telle offre.

Nous constatons également avec satisfaction que le nouvel organe de révision apporte un vrai plus en proposant notamment des pistes d'amélioration dans le contrôle interne. Finalement, nous remercions la Municipalité et l'Administration pour leur travail et leur bon résultat.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Mme Métrailler. Monsieur Doval.

**Intervention de Doval Manuel:** Manu Doval pour le PLR. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, Chers collègues. Nous avons pris connaissance des comptes transmis ainsi que du rapport de la Cogest. Premièrement, nous tenons à remercier la Cogest pour le très bon travail fourni et l'excellent rapport détaillé et précis que nous avons reçu. Nous avons sous les yeux des comptes 2021 qui sont excellents et nous nous en réjouissons. Avec des revenus financiers qui frôlent les 40 millions et une marge d'autofinancement de 8,84 millions, nous pouvons dire que notre commune se porte bien. La majorité de nos recettes proviennent des impôts pour environ 27 millions ainsi que de la péréquation financière pour un peu moins de 3 millions. Nous devons garder à l'esprit que si cette aide tombe, nos comptes seraient nettement moins bons. A se poser la question : que faire alors ? La période Covid est derrière nous, et nous pouvons constater aujourd'hui que les comptes de la commune n'en ont pas souffert. Néanmoins, un dépassement du budget nous surprend, mais il s'agit du dépassement de plus de 120% sur le poste, promotion, abonnement, bus d'agglomération. À ce sujet, en 2019, le groupe PLR avait dit ici en plénum qu'il ne souhaitait pas signer un chèque en blanc avec des coûts non maîtrisés. Oui, nous avons dû constater une hausse du budget passant de 85 à 100, puis à CHF 165'000 francs et aujourd'hui un effectif de CHFF 220'000.- pour 2021. Suite à ce constat, nous réitérons notre question de décembre



## CONSEIL GENERAL

---

2021 : y aura-t-il un plafond ? Quelles mesures vont-elles être mises en place pour freiner ces dépenses ? D'autre part, le groupe PLR constate également une hausse des impôts spéciaux, ce qui démontre le bon état de santé et le dynamisme du marché immobilier de notre commune. Nous nous en réjouissons et espérons que ceci puisse continuer ces prochaines années. Cependant, depuis le début de l'année 2022, nous constatons une augmentation du prix de l'énergie, des matériaux, une inflation qui s'installe et une hausse des taux d'intérêt. Ces facteurs ne me rassurent pas et laisse penser que les années à venir vont être plus compliquées. De ce fait, nous constatons dans le rapport des comptes que l'échéance d'un prêt de 12 millions arrive ce mois et un autre de 5 millions en septembre.

Est-ce que le Conseil municipal a convenu d'une stratégie vis-à-vis de ces échéances en lien avec les hausses des taux ?

Pour finir, nous tenons à remercier encore une fois la Cogest pour leur excellent rapport ainsi que l'Administration communale pour la bonne tenue des comptes.

Nous acceptons l'entrée en matière. Merci beaucoup.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Doval.

**Intervention de Tazuila Ngamiak:** Tazuila Ngamiak. Je prends la parole en lieu et place de la cheffe de groupe pour le groupe socialiste. Monsieur le président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, Chers collègues. Tout d'abord, nous souhaitons remercier la Cogest pour son excellent travail. Nous sommes très satisfaits des comptes 2021 qui dégagent une marge d'autofinancement de 8,84 millions, montant supérieur à l'exercice 2020. Des montants qui s'expliquent, entre autres, par des recettes fiscales extraordinaires et par la dissolution de provisions spéciales Covid.

Il en est de même pour l'endettement par habitant qui est, de 1826 par habitant, en légère baisse par rapport à 2020, et qui peut être qualifié de faible. Nous partageons également l'analyse de la Cogest concernant le manque de transparence MobiChablais.

Le rapport de la Cogest relève des insuffisances de financement. Service autofinancé par les consommateurs, déchets, eaux claires, eaux usées, de la nécessité de prélever sur le fonds constitué à cet effet encore en suffisance, pour couvrir les coûts. Nous appuyons donc la demande de la Cogest à la Municipalité, afin d'adapter progressivement les niveaux des taxes afin de répartir l'augmentation des charges sur la population et ce, sur plusieurs années. Nous constatons également une augmentation de frais d'encaissement. Ce qui souligne la difficulté financière de certains contribuables. Ceci est corroboré par l'augmentation de la provision pour pertes sur débiteurs. D'ailleurs sur ce point, il est renforcé par le constat fait par la présidente de l'Association « Colis du cœur » qui parle justement de la pauvreté qui touche beaucoup de couches de plus en plus larges de la population. Des 10% à ces débuts, il est passé à 35% le nombre de bénéficiaires des Colis du cœur habitant Collombey-Muraz. Cela démontre à suffisance le constat fait sur l'augmentation de frais d'encaissement et la difficulté financière de certains contribuables. Pour finir, nous tenons à remercier la Municipalité et l'Administration pour ces bons résultats. Le groupe PS, remercie donc M. Imseng pour les explications et les informations intéressantes apportées au niveau de ce conseil ainsi que la commission ad hoc pour son rapport complet et très important. Nous remercions aussi les comptes de la commune qui sont extraordinaires, très bien fait, merci.

**Intervention de Sotillo José:** Merci. M. Gex-Fabry

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Gex-Fabry Romain:** Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Le groupe UDC a analysé les comptes 2021 avec attention et est très satisfait de ces derniers.

Nous constatons avec satisfaction le résultat des comptes qui se boucle avec un excédent de financement de plus de CHF 481'000.- au lieu d'une perte budgétée à 8,12 millions. La marge d'autofinancement, quant à elle frise les 9 millions, elle est en forte hausse par rapport à celle du budget, qui était de 4,38 millions. Cette hausse s'explique principalement par des recettes fiscales extraordinaires, la dissolution de provisions spéciales et la non-réalisation de certaines dépenses. Ces résultats sont encourageants mais attention à ne pas fanfaronner tout de même. Notre commune est en bonne santé, comme nous l'avons souvent rappelé, mais les temps actuels nous poussent à être prudents. Restons donc vigilants, en maintenant la rigueur appliquée ces dernières années.

Les indicateurs financiers sont également tous très satisfaisants et les charges sont maîtrisées dans leur globalité. Bien entendu, nous accepterons l'entrée en matière sur les comptes 2021, et ceux-ci seront acceptés par notre groupe. Enfin, nous tenons à remercier une fois de plus la Commission de Gestion pour le travail fourni, l'Administration et le Conseil municipal pour la tenue de ces comptes. Merci pour votre attention.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Gex-Fabry.

**Intervention de Fauquet Lucie:** Oui, Lucie Fauquet pour Les Verts. Bonsoir à toutes et à tous. Alors, tout d'abord, un grand merci à toutes celles et ceux qui ont œuvré pour nous permettre de tenir des documents de bonne qualité et rapidement. Les Verts acceptent l'entrée en matière, nous sommes satisfaits des comptes 2021. Nous relevons comme tous ici que tous les indicateurs financiers sont très bons, en ayant toujours tout même en tête que beaucoup d'investissements ont été reportés. Nous sommes toutefois soucieux sur la transparence des coûts liée à la gratuité des transports publics ainsi que des retards comme par exemple la mise en place de cartes individuelles. Bien entendu, c'est dans un souci du maintien de ce service afin qu'il n'y ait pas de bâtons dans les roues, pour préserver un service de qualité aussi important que celui-ci dans notre commune.

Nous souhaitons également relever que les services d'eau potable d'eaux usées et déchets soient rapidement autofinancés. Merci pour votre attention.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Mme Fauquet. Y a-t-il d'autres interventions toujours sur l'entrée en matière ? La Municipalité veut-elle intervenir dans l'entrée en matière ?

**Intervention de Turin Olivier:** Olivier Turin pour la Municipalité. Oui, je vais juste vous donner quelques éléments, c'est vrai que l'on se rend compte lors de vos prises de parole que certains propos sont récurrents. Effectivement, si je me réfère à Marie Métrailler, ou à Romain Gex-Fabry et vous le dites effectivement, si la santé de la commune est si bon C pour 3 raisons principales. Effectivement, ce sont, et c'est pas dans l'ordre d'importance mais enfin ce sont les investissements non réalisés, la dissolution des provisions et les recettes fiscales nettement plus intéressantes que budgétées. Entre parenthèses, j'en profite quand même pour saluer la présence ce soir de Monsieur De Iaco de la fiduciaire Fidag, qui nous a rejoint dans le cadre de ces comptes. Je pense que ça vaut la peine, parce que Lucie Fauquet parlait des investissements non réalisés. Alors pourquoi ces investissements non réalisés ? Je vous l'ai dit effectivement en introduction, il y a 22% d'investissements non réalisés, donc 3,3 millions de moins par rapport à ce qui était budgété. Pour autant, tous les investissements que la commune a voulu réaliser cette

## CONSEIL GENERAL

---

année, enfin l'année passée, on se comprend bien, ont été réalisés. La plupart de ceux qui ne l'ont pas été, s'expliquent par des renoncements volontaires. Il faut parfois reculer pour mieux avancer ou alors abandonner un investissement qui finalement n'était pas pertinent, pas judicieux, par des reports volontaires. Je vous expliquerai si vous voulez quelques exemples, par des économies sur devis, où là aussi, vous l'avez bien compris certains projets ont été devisés de manière beaucoup trop importante par rapport à ce qu'ils ont coûté en réalité et également, par des décalages de paiement.

Alors quelques exemples, je prends vraiment quelques exemples les plus importants: CHF 350'000 francs d'économies sur la réfection de la toiture supérieure des Perraires. Effectivement, en l'occurrence, l'architecte avait été beaucoup trop prudent et puis, finalement, on se rend compte qu'on arrive à faire une économie de CHF 350'000 francs.

Il en est de même pour les chantiers eaux claires, eaux usées, CHF 250'000 francs d'économies par rapport à ce qui a été budgété et pourtant les travaux ont été faits.

Et puis, je vous en parlais auparavant, il y a plusieurs montants qui ont été prévus au budget, qui ont été volontairement renoncés. Je vous donne un exemple principal, c'est le master plan Plavaux-Perraires. Dès lors qu'on est rentré dans ce master plan qui est extrêmement intéressant, d'ailleurs je me réjouis de pouvoir vous le présenter tout bientôt, j'espère au prochain Conseil général, j'en parlerai avec le Bureau du Conseil général, ce sont 2 éléments principaux notamment les travaux qui étaient prévus aux Plavaux ont été renoncés parce qu'on se rend compte que ce master plan nous ouvre d'autres perspectives. Donc pourquoi faire des travaux qui seraient vains à parce qu'ils ne serviraient à rien d'ici quelques années. Et d'autre part, et bien, malheureusement, je dirais également, un investissement qui était intéressant aussi pour le Tennis Club de Collombey-Muraz, le padel pour le plus grand désespoir de votre Président, effectivement, c'est un investissement qui, pour l'instant, a dû être mis entre parenthèses.

Un dernier exemple, on a aussi dû renoncer au chemin de mobilité douce entre la digue du Rhône et la STEP, pour quelles raisons ? C'est parce que là aussi, on est en train de faire un plan des équipements, je vous en parlais au budget précédent, ce plan des équipements est en train vraiment de redessiner l'avenir, le devenir de notre zone d'activité et là aussi, on ne peut pas faire n'importe quoi à ce stade, donc on a décidé de différer, c'est quand même CHF 300'000 francs qu'on a pas investis.

Je vais pas vous donner d'autres exemples, j'avais référencé quelques autres exemples peut-être un important quand même, parce que là, c'est aussi des retards de paiement ou des paiements différés. Voyez là, par exemple, on parle de 1,9 million de paiements qui ont été décalés à la STEP.

Alors, c'est sûr que cette année, on a 1,9 million de moins qui ont été dépensés mais l'année prochaine, donc cette année 2022, sachez que les comptes vont montrer certainement une augmentation de ces coûts, puisqu'on ne les a pas dépensés l'an passé.

La provision Covid, c'est quelque chose qui, effectivement, vous parlez des dissolutions de provisions. Oui, la provision Covid a été dissoute. Pour information, on n'a pas créé de nouvelles provisions, c'est important de le signaler. Pour autant, le du croire par exemple par rapport aux pertes sur débiteurs, a été maintenu à 7,5% parce qu'il nous paraît encore nécessaire de le maintenir de manière relativement élevée en raison des incertitudes. Monsieur Tazuila l'a bien dit, on est dans une période encore maintenant, on se rend compte, la presse nous le dit aussi, il y a une certaine précarité qui peut s'installer dans une certaine population. Et celle-ci, elle mérite justement qu'on soit aussi prudents dans les rentrées financières qu'on escompte ces prochaines années. Concernant MobiChablais, je crois que la plupart des groupes ont parlé de MobiChablais, la plupart des groupes ainsi que la Commission de Gestion. A l'époque, des discussions qu'on a eues avec la Commission de Gestion, il nous était impossible de répondre à certaines questions. Nous avons donc sollicité les TPC qui nous ont donné une série de réponses. La Commission de Gestion les a reçues, il y a quelques jours, évidemment, les choses sont toujours assez lentes, il faut attendre les

## CONSEIL GENERAL

---

réponses pour ensuite, vous les transmettre. La Commission de Gestion, elle a certainement distribué à ses membres, qui vous l'ont certainement rapporté dans les groupes. Pour autant, vous avez déposé 2 interpellations qui seront traitées simultanément par la suite de cette soirée.

Lors de ces interpellations, ma collègue Sandra Cottet-Parvex pourra vous donner quelques renseignements qu'ils nous manquaient alors et puis surtout, répondre à ces questions légitimes que vous vous posez par rapport à MobiChablais.

Je citerai pour autant quelques éléments sur MobiChablais. MobiChablais c'est un réseau de bus qui est encore très jeune, sa mise en place est récente, on en est à notre 4e année si je me trompe pas, on est dans une phase d'évolution constante, certaines communes, d'ailleurs s'y rattachent encore. L'année passée, 3 communes de plus, cette année, des discussions pour encore des communes supplémentaires qui souhaitent s'y rattacher parce que MobiChablais, avec ses erreurs de jeunesse est tout de même un projet qui est très important pour notre région du Chablais. De fédérer les transports publics et d'avoir des transports publics efficaces, cohérents et rapides sur notre sur notre région du Chablais, c'est quand même quelque chose qui nous tient à cœur. Nous souhaitons et vous souhaitez aussi d'ailleurs que ce réseau soit dynamique, qu'il propose une réelle alternative au transport motorisé individuel, raison pour laquelle d'ailleurs vous avez opté pour sa gratuité, et vous insistez encore pour la maintenir. Dans les comptes 2020, l'impact financier de cette gratuité est passé totalement inaperçu car les billets qui étaient octroyés correspondaient à la rétribution qui était prévue dans le décompte financier. Pour 2021, il en est tout autre, vous l'avez bien constaté, nous l'avons constaté également, car le succès de la gratuité, c'est plus de 70'000 billets qui ont été offerts. Donc l'impact de la plus faible utilisation de MobiChablais sur l'ensemble du réseau due à la pandémie, a mis en lumière le mode de redistribution des recettes de MobiChablais, dont la règle de répartition est la suivante et je me permets de vous la donner assez brièvement comme ça, ce sera entendu une fois ici au Conseil général. Donc le subventionnement d'abord, on a plusieurs mannes financières. D'abord le subventionnement par les cantons de Vaud et Valais, qui appliquent leur loi cantonale en matière de financement du transport urbain, ça c'est 25% du budget général. Donc le calcul de la part en charge des communes se fait de la manière suivante : nous avons les coûts complets, auquel nous déduisons les recettes, les subventions du Canton de Vaud et du Canton du Valais. Il reste donc là, la part en charge des communes et puis comment on répartit la part en charge des communes entre les communes membres ? C'est en appliquant une clé de répartition constituée de la manière suivante : un tiers selon le nombre d'habitants de la commune desservie par le réseau et 2 tiers selon nombre d'heures effectuées théoriquement sur le territoire communal. Comme il y a de nombreuses communes partenaires du réseau MobiChablais, je vous donne quelque pourcentage le plus important, c'est le nôtre Collombey-Muraz 19,2% de participation. A titre de comparatif, Aigle 17,9%, donc quasiment égal, Monthey 29,8%, Ollon 9,8%, Troistorrens 9%. Donc concernant les écarts annoncés par MobiChablais, en résumé donc les gros postes qui ont conduits à ces écarts importants sont les suivants : 1. Impact de la modification de l'OR 21 CHF 600'000 francs. 2. Impact de l'horaire 22 sur l'année 2021 CHF 225'000 francs. 3. Engagement et formation des chauffeurs pour l'horaire 22 CHF 521'000 francs et enfin, amortissement de véhicules pour l'acquisition des bus pour l'horaire 22 CHF 27'000 francs. Voilà. Vous avez un aperçu des montants qui ont été plus importants que prévu. Tous ceux-ci sont indiqués dans le courrier qu'on a envoyé à la Cogest. Mais, pour conclure sur l'aspect MobiChablais, je préfère m'y attarder, j'ai fait une recherche sur internet par rapport aux anciennes séances du Conseil général, à chaque fois qu'on a une séance du Conseil général, on parle de MobiChablais. Donc, il faut en parler, parlons-en encore jusqu'au moment où on a réussi à défricher à décortiquer et puis à arriver à un peu plus de sérénité avec ce réseau de transports publics. Donc pour conclure, force est de constater qu'un réseau de transports publics régional dans le contexte de l'agglomération élargie doit être cohérent et concerté. Une discussion dans ce sens a été entreprise entre les présidents et présidentes des communes partenaires

## CONSEIL GENERAL

---

côté Chablais Valaisan, puis affinée dans le cadre du comité de pilotage, Sandra Cottet-Parvex a encore assisté au comité de pilotage aujourd'hui même. Donc, des contacts ont aussi été entrepris avec la partie vaudoise afin d'essayer d'harmoniser ce service aux citoyens. Il y a d'autres questions qui sont encore restées en suspens. Peut-être les fonds spéciaux. Nous avons prélevé encore cette année sur les fonds constitués à cet effet, les insuffisances de financement qui ont été constatées, ces bénéfices antérieurs sont encore suffisants pour couvrir ces charges, mais des qu'ils vont venir déficitaires, comme vous le savez, c'est inscrit dans le rapport de la Commission de Gestion, on devra les résorber dans les 7 ans. Donc, la mise à jour actuellement est en cours d'évaluation, Mikaël Vieux est en train de suivre cette analyse pour vous proposer, pour vous présenter cette étude de modifications des règlements. Au niveau de Manu Doval maintenant, c'est une question aussi importante par rapport à la stratégie vis-à-vis des échéances par rapport au taux d'intérêts. Alors, au niveau de cette stratégie de renouvellement, il est prévu, et cela a été validé par notre délégation du Conseil municipal qui s'appelle « Personnel, administration, finances » de demander une offre pour renouveler l'emprunt qui arrive à échéance le 30 juin 2022, donc tout bientôt, pour 12 millions de francs. Je disais effectivement ces 12 millions, on a une fois 12 millions, une fois 5 millions, au mois de septembre. Cette offre, elle prévoit de splitter ces 12 millions en 2 tranches de 6 millions sur une durée de 4 à 6 ans, en fonction des taux proposés. Il est prévu aussi par rapport au renouvellement de l'emprunt qui va arriver à échéance le 3 septembre prochain, d'analyser la situation des taux à partir du mois d'août et de voir si, à ce moment-là, il serait préférable de rembourser via les liquidités disponibles, c'est possible. On sait que pour l'instant les 12 millions, on ne pouvait pas les rembourser. Mais par contre, peut-être qu'à ce moment-là on arrivera à rembourser cet emprunt ou alors faire un emprunt à court terme ou à long terme. On assiste en effet actuellement à une immense, de nouveau je ne vous apprends rien surtout à un banquier, une immense frilosité dans tous ces marchés financiers, une grande volatilité peut-être également qui fait qu'on se dit actuellement qu'il vaut mieux diversifier, mais à court terme nos emprunts parce qu'on n'imagine pas aller dans le plus long terme, donc on reste plutôt sur le court terme.

Et puis enfin, pour conclure là-dessus, c'est vrai qu'on peut constater également parce que aller au-delà du constat, c'est compliqué actuellement par rapport aux marchés financiers. Mais on peut constater qu'on s'achemine vers une augmentation des coûts financiers. Je crois que j'ai un peu fait le tour de toutes les interventions, il me reste à vous remercier. Merci de votre message d'encouragement. On va s'efforcer de faire encore mieux l'année prochaine et puis je remercie également la Commission de Gestion pour l'excellent travail et l'excellente collaboration qu'on a eu dans le cadre de ces comptes. Merci à vous.

### h. Discussion de détail

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Turin, vous m'avez tendu la perche, effectivement, je suis un peu déçu.

Est-ce que quelqu'un combat l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, elle est donc acceptée tacitement et j'ouvre donc désormais la discussion de détail pour être le plus efficace, je passerai les comptes par rubrique générale. Si vous avez des questions, je vous prie d'être attentifs et d'annoncer le numéro du compte concerné et la page. Avez-vous des questions, des remarques concernant le message du Conseil municipal page 3 et suivantes : pardoin, les indicateurs financiers page 13 et suivantes ? Taux des amortissements page 26 ? Engagements et crédits complémentaires page 29 et suivantes ? Nous passons au compte de fonctionnement ? Administration générale, pages 31 à 36 ?

Sécurité publiques pages 37 à 43 ? Enseignement et formation page 43 à 48 ? Loisirs et cultes pages 49 à 58 ? Santé page 59 ? Prévoyance sociale page 60 à 65 ? page 66 à 69 ? Aménagement de l'environnement, pages 70 à 78 ? Sécurité publique pages 79 à 81 ? Impôts page 82 à 86 ? Nous passons donc aux comptes

## CONSEIL GENERAL

---

d'investissements 2021 Administration générale et sécurité publique page 92 ? Enseignement et formation page 93 ? Loisirs et culte page 94 ? Santé page 95 ? Prévoyance sociale page 95 également ? page 96 ? Aménagement de l'environnement page 97 ? Et pour les questions sur les investissements au 31.12.2020 page 103 à 105 ? Questions sur le rapport de l'organe de révision page 106 ? Annexes et divers page 108 et suivantes ? Nous allons donc passer les comptes en détail. Je laisse maintenant la parole à l'assemblée pour le débat final sur l'ensemble des comptes. Si quelqu'un désire s'exprimer ? Monsieur Thomas Birbaum pour le PLR.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour la Cogest en fait, en tant que vice-président, je remplace Stéphane Angst, président de la Cogest qui m'a demandé de dire quelques mots.

Alors au nom de la Commission de Gestion, on remercie la collaboration avec le Conseil municipal et l'Administration municipale, également les conseillers généraux qui ont tous lu le rapport qui ont fait des remarques très pertinentes durant l'entrée en matière. La Commission de Gestion va ensuite analyser ces remarques et voir pour répondre aux questions qui ont été soulevées, aux problématiques qui ont été soulevées par les différents chefs de groupe qui ont pris la parole et merci encore au commissaire de la Commission de Gestion pour le travail admirable qui a été fait.

### i. Vote final

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Birbaum, y a-t-il encore des interventions ? Ce n'est pas le cas. Nous allons pouvoir passer au vote. Je prie les scrutateurs et scrutatrices et scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent les comptes 2021 tels que présentés sont priés de se manifester par main levée. Merci. Des refus ? Des abstentions ? Merci. Les comptes 2021 sont donc acceptés à l'unanimité. Je vais passer maintenant la parole à Monsieur Angst, mais Monsieur Birbaum a déjà pris la parole, c'est donc tout bon. Je vous propose de faire une interruption de séance 5-6 minutes avant de passer au point 7. Postulat.

### 6. Postulats

**Intervention de Sotillo José:** Nous passons au point 7, postulats. La procédure pour les postulats, je passe la parole au 1er signataire pour le développement du postulat ensuite, la discussion générale est ouverte. Je vous demande alors d'annoncer si vous combattez le postulat à cette occasion. Si le postulat n'est pas combattu, lors de la discussion générale, soit par un membre du Conseil général ou par la Municipalité, le postulat est accepté tacitement.

Dans l'ordre des choses, je passe la parole au premier signataire ensuite je passe la parole au Conseil municipal, puis la discussion générale. Gestion des déchets, collecte des briques alimentaires, postulat PS, Monsieur Patrick Oberson, 1er signataire. Vous avez la parole.

### j. Gestion des déchets

**Intervention de Oberson Patrick:** Patrick Oberson pour le groupe socialiste.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux, Chères et Chers collègues. Pour commencer de quoi parle-t-on ? Les briques alimentaires sont principalement utilisées par les conditionnements de produits laitiers mais également les jus de fruits, ceci principalement d'origine

## CONSEIL GENERAL

---

Suisse. Dans le texte descriptif de mon postulat et comme la gauche en a l'habitude, je suis resté très factuel.

Maintenant, si ceci ne suffisait pas à vous convaincre, il y a 2 raisons principales. Comme évoqué dans le texte, il y a le point de vue écologique mais il ne faudrait pas oublier la partie économique pour les familles. Je vais donc commencer par les familles. Si l'on prend une famille plus ou moins nombreuse et que l'on évalue une consommation de lait mais également une consommation de jus de fruits, ceci peut-être comptabilisé à 3 briques journalières et donc quasiment une centaine par mois. Donc, j'évalue un sac taxé par mois uniquement pour les briques alimentaires.

Sachant que la filière Suisse est déjà en place puisque le site « Swiss Recycling » indique que la SATOM est référencée comme site de collecte, devons-nous faire supporter le coût de ces déchets aux familles qui constituent notre commune ? Point de vue écologique maintenant. Selon un rapport « Citeo » organisme français constitué des chiffres de notre voisin tricolore, en 2017, le taux de recyclage des briques alimentaires était de 51,6%. Donc sur 1 tonne de briques produites, 516 kilos sont recyclés. Aurions-nous un système de recyclage moins efficace que notre voisin ? Sur le site du lobby « ACN » Alliance Carton Nature, constitué par un trio des plus grands fabricants de briques alimentaires, Tetra Pak, SIG et Elopak, il est indiqué que 4 milliards de briques sont produites par année en France. On peut donc imaginer qu'un peu plus de 2 milliards de briques sont recyclées, ce qui est considérable. La preuve sur ce même site qu'il est possible de recycler et donc de refabriquer avec la partie papier, du carton le alvéolé, mais également avec la partie plastique et aluminium, un nouveau composant, du polyalu qui peut être par exemple, utilisé pour la production de mobilier urbain. J'aimerais également vous signifier qu'avec le système actuel de collecte en place sur notre territoire, on peut déduire que celui-ci est une subvention recyclable principalement affectée à un mastodonte de la production de soda, marketé en rouge et que nous laissons de côté nos producteurs de lait et de jus de pomme d'origine Suisse. Merci de votre attention.

**Intervention de Sotillo José:** Merci. Je donne la parole au Conseil municipal.

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Sandra Cottet-Parvex pour le Conseil municipal. Le Conseil municipal tient à dire en préambule qu'il est sensible à la problématique et s'est engagé depuis plusieurs années pour une gestion durable des déchets avec la mise en place notamment de la taxe causale, des collectes sélectives des déchets recyclables ainsi que la valorisation des déchets végétaux et alimentaires avec notamment dernièrement l'introduction de la collecte GastroVert.

Bien que la collecte des plastiques composites est toujours un sujet à controverse, une nouvelle plateforme au niveau national a été créée très récemment, comprenant différentes organisations et entreprises, qui a abouti en mars à la signature d'un pacte pour fermer les circuits des emballages plastique et des briques à boissons.

En citation, un communiqué de presse de Swiss Recycling du mois de mars dernier, qui dit ceci : « Dans le cadre du projet collecte 2025, plus de 50 organisations de la chaîne de valeur, des producteurs d'emballages aux détenteurs des marques, en passant par le commerce de détail et les entreprises de recyclage et d'élimination, travaillent à une économie circulaire des emballages plastique et briques à boissons. L'objectif est de mettre en place un système d'économie circulaire pour les emballages plastiques et les briques à boissons, qui soit efficace sur le plan économique et écologique, adapté aux besoins de l'utilisateur, harmonisé et coordonné à l'échelle de la Suisse.

Cette plateforme travaille ainsi à la mise en place d'un système national de collecte des emballages plastiques et des briques à boissons en impliquant tous ces acteurs. L'ASIC qui est l'Association Suisse des Infrastructures Communales, qui représente le centre de compétence des communes et villes pour la

## CONSEIL GENERAL

---

gestion des infrastructures publiques, y est elle-même impliquée et y intègre les intérêts des communes, des villes et des syndicats intercommunaux. Au vu de ces éléments, le Conseil municipal combat ce postulat, car bien que sensible à la question des déchets plastiques, il estime qu'il serait contre-productif et vain d'étudier à titre individuel une telle collecte uniquement sur le territoire communal alors qu'un concept global est en cours d'élaboration pour la mise en place d'une collecte nationale à l'horizon 2025.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Mme Cottet-Parvex.

**Intervention de Gex-Fabry Romain:** Romain Gex-Fabry, chef de groupe UDC. Le groupe UDC combat fermement ce postulat. Nous constatons malheureusement et malgré nous, j'ai envie de dire, par le biais de tels textes, l'excellente qualité de vie effective dans notre commune. Ce qui est voulu via ce postulat, soit installer des containers spéciaux, a un coût. Ce coût, c'est le citoyen qui le paie. Et pendant que nous nous posons la question de savoir dans quel pays nous pourrions expédier nos briques de lait, d'autres personnes se posent actuellement la question de savoir comment ils vont passer la fin du mois avec l'inflation que nous constatons de jour en jour. Prix du gaz, d'électricité, de la construction, panier de la ménagère, hausse des taux d'intérêts, tout, absolument tout, augmente de jour en jour. S'il vous plaît, soyons un peu plus terre-à-terre afin de répondre aux réels problèmes que la population s'apprête à rencontrer. Trier, c'est très bien, mais n'allons pas tout de même dans l'extrême lorsqu'aucune solution n'est actuellement proposée dans notre pays.

Attendons, même si on aime pas toujours le dire, oui, attendons que des solutions réellement bénéfiques seront à disposition.

Par ailleurs, nous encourageons chacun d'entre vous à vous approvisionner en direct chez un producteur local avec votre propre bouteille en verre pour le lait ou encore, pressez des oranges pour votre jus par exemple. Enfin, bref, c'est sans doute la meilleure manière d'appliquer au plus près le zéro-déchet, recherché à travers cette démarche. Le simple bon sens pousse le groupe UDC à refuser d'étudier ce texte et nous espérons vivement que le reste du Conseil général en fasse de même. Merci pour votre attention.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Gex-Fabry. D'autres interventions ? Monsieur Cheryl Clivaz.

**Intervention de Clivaz Cheryl:** Cheryl Clivaz pour le parti socialiste. J'aimerais savoir si la mise en place d'une telle collecte entre dans le cadre du label Gold Cité de l'énergie ?

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Sandra Cottet-Parvex pour la Municipalité. Effectivement, dans les plans d'action Cité de l'énergie, il y a une partie pour tout ce qui est traitement et valorisation des déchets, font partie de ce concept global de traitement des déchets. Ce n'est pas une obligation de mettre en place une collecte spécifique des déchets recyclables, on a déjà une multitude de déchets recyclables qui sont collectés et valorisés dans notre commune, donc c'est pas directement un requis pour le label Cité de l'énergie.

**Intervention de Sotillo José:** Merci. Madame Métrailler.

**Intervention de Métrailler Marie:** Marie Métrailler pour le PDC. Le groupe PDC combat aussi ce postulat, même si nous ne nous opposons pas au principe de collecte des briques alimentaires, nous estimons que



## CONSEIL GENERAL

---

faire cavalier seul dans un tel domaine n'est pas une solution intéressante pour la commune. Actuellement, il n'existe aucune plate-forme qui permette de récolter ces déchets au niveau régional. Apparemment, ce sera peut-être bientôt le cas et je m'en réjouis, mais nous pensons qu'il peut s'agir d'un projet intéressant au niveau Suisse ou régional mais qu'il se heurte à de nombreux obstacles pratiques et financiers au niveau communal.

Enfin, nous ne partageons que partiellement l'argument de Monsieur Oberson concernant le coût pour les familles étant donné que la mise en place d'un tel système irait probablement avec une augmentation de la taxe de base.

**Intervention de Sotillo José:** Merci. Une autre intervention ? Le postulat est donc combattu. Je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire, Monsieur Oberson, ou le Conseil municipal. Je prie les scrutatrices et les scrutateurs de se lever. Il est donc combattu et nous passons au vote. Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent ce postulat sont priés de lever la main. Les conseillères et conseillers généraux qui refusent ce postulat ? Des abstentions ? Le postulat est donc refusé par 24 contre, 11 voix pour et 0 abstention. Nous passons donc au point 7.2 le postulat affichage de Madame Morisod, première signataires et cosignataires, Monsieur Birbaum, Monsieur Clivaz et Madame Morisod. Madame Morisod, vous avez la parole.

### k. Postulat Affichage

**Intervention de Morisod Carole:** Merci. Carole Morisod pour Les Verts. Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, Chères et Chers collègues.

L'affichage public fait partie des outils permettant aux partis ou autres comités de présenter leurs visions politiques dans l'espace public. L'affichage est donc partie intégrante de l'appareil démocratique. Mais depuis maintenant plusieurs campagnes, des actes de vandalisme mettent à mal l'utilisation de cet outil démocratique. Nous avons encore pu le constater avec des dégradations systématiques des supports publicitaires en faveur de la fusion entre Collombey-Muraz et Monthey. Les cosignataires de ce postulat demandent donc à la commune d'étudier la possibilité d'installer des panneaux d'affichage amovibles dans différents lieux de son territoire lors d'élections ou de campagnes diverses, comme cela se fait déjà dans différentes communes du pays. Ainsi, nous éviterions de voir des affiches détruites joncher le bas-côté des routes à chaque campagne politique. L'image de notre démocratie en sera revalorisée. Ce système d'affichage présente différents avantages. Comme la limitation de l'affichage a des zones clairement définies: réduction de l'impact environnemental, garantie d'une meilleure équité entre les partis et comités de campagne. En conclusion, les cosignataires demandent donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place un système d'affichage officiel pour les campagnes de votations et d'élections à venir. Merci de votre attention et de votre soutien.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Mme Morisod. Je passe la parole au Conseil municipal.

**Intervention de Planchamp Jean-Luc:** Jean-Luc Planchamp pour le Conseil municipal. Le Conseil municipal est aussi d'avis que les moyens de communication lors de votations ou d'élections, peuvent être complétés par des structures amovibles posées à l'intérieur de nos 5 villages et accessibles ainsi aux piétons. Il refuse cependant que le personnel communal soit mis à contribution pour la gestion même de l'affichage, la pose, la dépose ou le remplacement. Ce sujet est actuellement en travail auprès de la commission de

## CONSEIL GENERAL

---

police signalisations. Les propositions d'emplacements, de format, de structure, de coûts, d'organisation sont actuellement étudiées. Elles seront soumises prochainement au Conseil municipal.

Une autre solution serait de confier ce mandat à une société externe, comme cela se fait actuellement pour les votations uniquement à Monthey. Nous avons déjà rencontré cette société et travaillons actuellement sur la faisabilité de cette solution, surtout au niveau de l'organisation et des coûts. Le Conseil municipal ne combat pas ce postulat pour autant que la gestion de l'affichage ne mette pas à contribution le personnel communal. Demande est faite donc de modifier le postulat pour qu'il ne soit pas combattu.

**Intervention de Sotillo José:** Merci M. Planchamp. J'ouvre donc la discussion. M. Vanay.

**Intervention de Vanay Guillaume:** Guillaume Vanay pour le groupe UDC. Le groupe UDC a pris connaissance du postulat affichage avec attention. Dans son introduction, les signataires du texte relèvent avec justesse le fait que l'investissement dans une campagne est important en temps, argent et matériel. Constat que nous pouvons allègrement suivre, même si nous sommes les seuls à ne pas avoir été consultés sur le sujet qui nous préoccupe ce soir.

La dernière campagne qui est citée, la campagne fusion, n'est pas restée en reste également. Au grand désarroi des différents camps. Dégradation autant bien des supports que des affiches elles-mêmes. L'UDC est sensible à cette problématique puisque ses propres affiches sont dégradées, déchirées, maculées depuis de nombreuses années. A l'époque, lorsque nous relevions ces problématiques récurrentes sur les différents plans communaux, cantonaux et fédéraux, les réponses que l'on recevait étaient soit, ce sont des cas isolés ou, ce sont probablement des jeunes qui ne réfléchissent pas à leurs actes ou encore mieux, c'est tout à fait normal avec vos propositions et affiches. Cependant, aucune coalition c'était constituée pour défendre le sujet. Aujourd'hui, c'est la première campagne où aucune affiche estampillée UDC n'a été dégradée. Constat tout simple, il n'y en avait pas. Néanmoins, nous partageons le désarroi des signataires mais pas le postulat en lui-même et ce, pour plusieurs raisons. Nous pensons que ce n'est pas à la Municipalité d'endosser la responsabilité de la pose des affiches des partis. Nous pensons que les TP ont déjà largement de quoi occuper leur temps et surtout les dégradations ne seraient pas stoppées si la pose est garante de la Municipalité.

Imaginez un instant des affiches déchirées le vendredi dès 17 heures, devoir attendre le lundi matin à 8 heures pour être rafraîchies. Impensable pour certaines directions de parti. Nous pourrions alors dans un avenir proche avoir de la part des mêmes signataires du jour un nouveau postulat concernant l'étude sur la non-réactivité de la Municipalité dans la remise en état du matériel d'affichage dégradé.

Une proposition pareille n'est pas gérable, puisqu'elle ne satisfera jamais tout le monde. Que l'idée d'uniformiser les formats, d'installer des supports officiels, de définir des lieux dédiés soit proposée, nous pourrions encore s'y affilier. Mais de transférer la compétence et la responsabilité à la Municipalité, nous, nous y opposons fermement. Aussi malheureux que cela puisse être une campagne d'affichage est intense, prenante, passionnante, émotionnelle. Nous ne pouvons pas contrôler les personnes mal intentionnées, lâches. Tout au plus, dénoncer et condamner. Malgré cela, une campagne d'affichage est à la charge de chaque parti, de chaque comité et doit le rester ainsi. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons donc à refuser ce postulat et à continuer vos investissements respectifs dans les futures campagnes dans le plus grand respect. Merci de votre attention.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Vanay. D'autres intervenants ?

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Métrailler Marie:** Marie Métrailler, pour le PDC. Notre groupe combat également ce postulat. Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que nous condamnons de la manière la plus ferme qu'il soit, tout acte de vandalisme à l'égard des affiches électorales.

Toutefois, le groupe PDC s'oppose à déléguer la tâche de pose des affiches à la commune. Nous estimons que cela doit rester un travail militant. Par ailleurs, il existe déjà passablement de contraintes d'affichage pour les partis politiques. Je pense notamment au respect des limites, aux autorisations nécessaires, etc. Enfin, nous ne pensons pas que ce soit le fait que les affiches soient posées par les employés communaux qui empêche les auteurs des dégradations de vouloir passer à l'acte. Merci.

**Intervention de Sotillo José:** Merci. M. Doval.

**Intervention de Doval Manuel:** Manuel Doval pour le groupe PLR. Premièrement, le groupe PLR déplore les dégradations de ces dernières semaines.

Cependant, en ce qui concerne le postulat, nous ne voulons pas voir disparaître les zones d'affichage actuelles. Nous allons soutenir le postulat pour autant que ces panneaux soient un complément aux zones actuelles mais non pas des zones avec des panneaux identiques pour tout le monde et qu'on puisse perdre des zones qu'on utilise actuellement. Je vous remercie.

**Intervention de Morisod Carole:** Carole Morisod pour Les Verts. J'ai pris note que la Municipalité n'était pas opposée à ce postulat pour autant que j'y apporte un changement.

C'est-à-dire que vous souhaitez qu'on ne demande pas à la commune de gérer ce genre de chose. Alors, je demande juste une de suspension de séance pour pouvoir justement discuter clairement de la de la formulation que la Municipalité souhaiterait par rapport à ce postulat.

**Intervention de Sotillo José:** L'interruption de séance est acceptée durant 3 minutes. On reprend la séance. Mme Morisod, vous pouvez selon le règlement, restreindre la conclusion.

**Intervention de Morisod Carole:** Merci. Carole Morisod pour Les Verts. Alors oui, après discussion avec la Municipalité donc je propose de changer la conclusion, en mettant « Les cosignataires demandent donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place un système d'affichage officiel pour les campagnes de votations et d'élections à venir. » C'est-à-dire que j'enlève « est gérée » par la commune. Donc, c'est pas forcément la commune qui gère ce genre de chose. C'est juste demander une étude de possibilités.

**Intervention de Sotillo José:** Très bien. J'ouvre la discussion générale. Monsieur Planchamp.

**Intervention de Planchamp Jean-Luc:** Jean-Luc Planchamp pour la Municipalité. Il est clair que ce que je viens de dire, c'est la première phrase. Elle est vraiment importante, c'est que les moyens de communication lors de votations et élections pouvaient être complétés par des structures amovibles. Posés à l'intérieur de nos 5 villages et accessibles ainsi aux piétons. C'est la base de la réflexion. Et puis, concernant la gestion, c'est clair que ce n'est pas notre personnel communal qui va gérer. Je rappelle aussi que c'est en travail déjà ça, je l'ai dit tout à l'heure sur la commission de police et signalisation. On est déjà dessus.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Planchamp. Je repose la question : est-ce que le postulat est combattu ?

**Intervention de Vanay Guillaume:** Vanay Guillaume pour le groupe UDC. J'ai juste une question. Bon, on n'a toujours pas été approchés pour discuter, pour essayer de trouver une solution tous ensemble mais ça, c'est pas grave. Le fond du postulat concerne, parce que c'est à demi-mot, oui, non, l'affichage officiel. Concernant l'affichage en bord de route, comme on a pu connaître soit avec des bâches ou des panneaux en bois ou ce genre de choses, en finalité si c'est déjà en étude au sein de la Municipalité, pourquoi maintenir ce postulat ? Puisque, de l'aveu même de la Municipalité, c'est déjà en cours, ils ont déjà des exemples, alors pourquoi maintenir un postulat, quand c'est déjà en cours ?

**Intervention de Morisod Carole:** Oui, en effet, Monsieur Planchamp nous a informé qu'il y avait quelque chose qui était en cours mais il m'a aussi informé que ça faisait 3 ans qu'ils étaient en train de discuter. Je pense que ce postulat peut aussi amener un signal assez fort que le Conseil général aurait envie justement qu'il y ait une réglementation un petit peu mieux faite par rapport à cette situation que l'on rencontre assez régulièrement au niveau de ces déprédations qui se passent dans les affichages. Il y a des règlements qui existent aussi au niveau des bâches, ce sont des règlements communaux, notamment sur les routes communales qui existent et aussi au niveau des règlements communaux et cantonaux. Donc je ne comprends pas très bien la question par rapport à ces bâches et par rapport à ces panneaux.

**Intervention de Sotillo José:** Merci. Je passe la parole à M. Planchamp.

**Intervention de Planchamp Jean-Luc:** Jean-Luc Planchamp. Je n'ai pas dit qu'on travaillait depuis 3 ans, j'ai dit que ce sujet avait déjà été abordé il y a 3 ans en arrière sauf erreur, par le groupe socialiste. Maintenant on travaille dessus.

**Intervention de Sotillo José: Y'a-t-il une autre intervention ? Je propose de passer au vote avec le postulat tel que modifié.** Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent ce postulat tel que modifié selon Madame Carole Morisod tout à l'heure, sont priés de lever la main. Merci. Les conseillères et conseillers généraux qui refusent ce postulat tel que modifié ? Des abstentions ? Le postulat 7.2 est donc accepté par 21 voix pour, 14 contre et 0 abstention.

### 7. Interpellations

**Intervention de Sotillo José:** Interpellations, point 8 de l'ordre du jour. La procédure concernant les interpellations est la suivante : je passe la parole au premier signataire pour qu'il nous donne connaissance de son interpellation, le Conseil municipal donne ensuite sa réponse. La discussion générale n'est pas ouverte sauf demande de 5 membres ou d'un chef de groupe et vote du plénum. Enfin, l'interpellant a le droit de reprendre la parole pour indiquer s'il est satisfait ou non de la réponse donnée et motiver sa déclaration.

Nous passons donc au point 8.1 interpellation PDC, revalorisation des bâtiments sis sur la rue des Dents-du-Midi, premier signataire, Monsieur Emmanuel Gollut, vous avez la parole.

## CONSEIL GENERAL

---

### I. Revalorisation des bâtiments sis sur la rue des Dents-du-Midi

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Merci. Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Alors, le Conseil municipal nous a clairement dévoilé sa volonté d'améliorer l'existant en concernant le centre de village de Collombey. Cette interpellation pourrait l'aider à réaliser cet objectif. Au vu de ce qui précède, nous souhaiterions une nouvelle fois interpellier la commune sur le centre du village de Collombey. Nous pensons qu'une démarche globale qui consisterait à rénover sur le long terme l'ensemble des bâtiments qui borde la rue des Dents-du-Midi depuis la maison de la santé jusqu'au rond-point du garage Ford pourrait être intéressante. Cette rénovation devrait être entreprise avec une vision innovante, concertée et harmonieuse, tant au niveau technique, énergie, isolation qu'au niveau esthétique, couverture et façade. Qui dit vision globale, dit pilotage et c'est notre Municipalité qui devrait prendre les choses en main afin de mener à bien un tel projet. Pour commencer cette embellissement de notre rue principale, la Municipalité pourrait d'abord s'approcher des propriétaires du bâtiment sis sur la parcelle numéro 958. Vous avez là une photo de ce bâtiment à droite, sur l'écran tout en haut à droite et puis en dessous, vous avez le fronton de la porte principale qui donne sur la rue. Ce bâtiment jaune qui fait face à notre maison de commune, bâtit qui a déjà osé mettre un peu de couleur au cœur de notre village. En effet, ce bâtiment est l'un des plus anciens de notre commune avec un charme certain. Il y a beaucoup de potentiel pour débiter une telle démarche. Pourquoi ce bâtiment en particulier ? Simplement parce que cette bâtisse possède une façade nord absolument gigantesque, façade sans aucune ouverture, façade qui actuellement mériterait un ravalement et façade idéale pour une gigantesque peinture murale en trompe-l'œil, le même type de projet que cette assemblée avait balayé car jugé mal placé sur le mur nord du Corbier. Évidemment, nous sommes conscients qu'il s'agit de bâtiments privés et que la propriété privée est garantie dans notre Constitution. Le but de cette interpellation ne serait en aucun cas de restreindre la liberté des propriétaires mais de créer une impulsion pour améliorer l'esthétique du village de Collombey. Pour que les propriétaires acceptent d'être partie prenante à une telle démarche, la commune devrait se donner les moyens de les motiver au travers d'une incitation financière et/ou d'un accompagnement logistique, règlement, démarches administratives, etc.

Nous le faisons déjà au niveau des énergies renouvelables et de l'incitation à l'achat de vélos électriques. Pourquoi pas une incitation financière pour embellir notre village de Collombey ? Conclusion.

La Municipalité a-t-elle envisagé une démarche globale sur le long terme concernant le centre de Collombey ? Malgré l'échec du plan de quartier, la Municipalité envisage-t-elle de mettre en place un concept global pour revaloriser les bâtiments sis sur la rue des Dents-du-Midi ? Une incitation financière ou logistique de la commune pour un tel projet est-elle envisageable ? Serait-il possible que la commune s'approche des propriétaires des bâtiments concernés afin de embellir notre principal ? Ne serait-il pas le bon moment de mettre une limitation de vitesse à 30 à l'heure sur cette même rue afin de protéger les bâtiments des projections de saletés dues à la circulation automobile ?

Enfin, serait-il envisageable d'entamer ce projet en mettant en priorité la réalisation d'un trompe-l'œil sur la façade nord du bâtiment situé en face de la maison de commune ?

Et là, vous avez quelques exemples de choses qui pourraient être faites. La plupart de ces choses viennent de daten si jamais, c'est un peu loin. Voilà, merci pour votre attention.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Gollut. Le Conseil municipal ?

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Turin Alexis:** Alexis Turin, Vice-président pour le Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, Madame de la presse, Mesdames et Messieurs du public, Chers collègues. Merci pour cette interpellation, je vais pas répéter les questions mais je vais simplement y répondre. Pour la première, oui en lien avec le mandat d'étude parallèle, abrégé « MEP » qui a été mis en place de concert entre l'État du Valais, notre commune voisine Monthey et bien sûr nous. Ce mandat a pour objectif le réaménagement de la route cantonale et de ses abords suite au déplacement des voies de l'AOMC.

Le projet ambitionne de transformer l'actuelle route en un espace public en phase avec les enjeux urbains existants et futurs.

Question numéro 2 : malgré l'échec, est-ce qu'on veut faire quelque chose pour l'ensemble de la rue ? Chaque projet qui touche un immeuble sis dans nos zones village, doit obligatoirement faire l'objet d'une demande de principe. Pour analyser chaque projet, notre commune recourt systématiquement à notre architecte-conseil afin de veiller à la préservation de notre patrimoine. Chaque bâtiment sis dans la zone village a été analysé et classé dans un inventaire, selon votre demande d'ailleurs, conseil général, lequel inventaire est en cours actuellement d'analyse auprès du Canton. Notre architecte-conseil n'apporte certes pas une réponse de concept global pour la rue des Dents-du-Midi, il est par contre, le garant de la sauvegarde d'une certaine unité et de la préservation de notre patrimoine.

Si une incitation est prévue : si le Conseil municipal, via son service technique notamment, prend à cœur de préserver notre patrimoine, il n'y a pas d'incitation financière qui existe. Il n'est pas prévu de mettre en place des incitations financières. En fait, on pourrait même se poser la question si, dès le moment où on améliore une rue et donc on amène une plus-value aux bâtiments qui la bordent, est-ce qu'on ne devrait pas finalement appeler ces propriétaires à une contribution ou plus-value mais jusqu'à aujourd'hui notre commune a renoncé à ce système. 4e question : c'est pas possible de s'approcher de ces propriétaires ? Maintenant que le lauréat du MEP donc ce mandat d'étude parallèle qui est connu, nous allons nous en approcher pour voir comment nous pourrions intégrer la population dans une démarche participative. En effet, même si le MEP s'est concentré sur le réaménagement de la route cantonale, les groupements mis en concurrence ont également réfléchi sur un périmètre élargi, notamment un périmètre qui englobe le centre du village de Collombey.

Ne serait-il pas le moment de mettre cette rue à 30 km/h ? Un des objectifs de ce mandat d'étude est de réduire la vitesse à 30 km/h dans la traversée de Collombey. Le service cantonal de la mobilité a toujours été assez clair sur cette question : une limitation de vitesse à 30 km/h pourra être mise en place avec la concrétisation d'aménagements compatibles avec une telle réduction de vitesse. Dans l'immédiat, dans la configuration actuelle et conformément à la ligne de conduite appliquée par le Canton, une réduction de vitesse ne serait donc pas admise. C'est vrai que d'un autre côté, on constate qu'une limitation à 30 km/h a été instaurée pas très loin de chez nous à Troistorrents, semble-t-il qu'aucune mesure particulière n'ait été entreprise, les mentalités changent. Dans ce sens, une nouvelle demande aurait peut-être une chance d'aboutir si l'on met en avant le fait que les rails de l'AOMC vont malheureusement rester encore dans la rue des Dents-du-Midi de nombreuses années. Force est toutefois de constater, qu'il devient quand même assez impossible traverser le village de Collombey à 50 km/h. Dernière question : est-ce qu'on envisage entamer un projet de mise en valeur d'une façade avec un trompe-l'œil ? Comme vous l'avez relevé, M. le conseiller général, c'est un tel projet qui concerne une propriété privée et doit donc faire l'objet d'une initiative privée. C'est pour ça qu'on ne va pas s'immiscer dans cette gestion et en discutant avec vous avant cette séance, j'ai cru comprendre que vous étiez déjà approché de ces propriétaires. S'ils ont envie de venir avec un projet, il sera analysé au niveau de la Municipalité. Voilà, j'espère que, au nom du Conseil municipal, on a pu répondre à satisfaction à vos questions. Merci pour votre attention.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Sotillo José:** Merci M. Turin. Est-ce que l'interpellant, Monsieur Gollut désire s'exprimer ?

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Oui, je suis un petit peu déçu par le manque de proactivité si on veut bien. Alors, je sais que c'est des domaines privés, on a des magnifiques peintures murales qui sont possibles, mais un privé ne peut pas se permettre entre guillemets de mettre ça en réalisation. Et puis, si ça se fait, c'est pour toute la population, c'est pas pour le privé en lui-même. Tout le monde passe à côté, tout le monde peut admirer l'œuvre. Donc je trouve peut proactif au niveau de la Municipalité, même sur une façade privée. Il faut prendre contact avec les propriétaires pour voir s'ils sont d'accord ou pas déjà et maintenant ça peut faire partie du paysage commun je dirais. Et puis, quant à la remise en valeur de la rue principale, est-ce qu'il y a des délais qui sont plus ou moins envisageables ?

**Intervention de Sotillo José:** Pour ceux qui ont des questions supplémentaires, il faudra faire office dans les questions.

**Intervention de Turin Alexis:** Alexis Turin, Vice-président, juste pour répondre. Si vous avez une bon mémoire, Monsieur le conseiller général, la Municipalité est déjà venue avec un projet de fresque avec notre responsable de la culture, sauf erreur, qui plus est sur un bâtiment public. Donc, c'était plus simple pour notre commune de faire la démarche et puis, voilà votre autorité à refusé ce projet mais on ne désespère pas sur vos talents pour approcher des privés. Et puis, au niveau de déplacement des voies, donc il y avait une mise à l'enquête qui avait été retirée de la part de l'AOMC. Maintenant, il y a une nouvelle mise à l'enquête qui va être faite cet automne sur le déplacement des voies. Mais je pense qu'il faut compter certainement assez proche d'une dizaine d'années pour ce déplacement des voies. Donc, d'ici là, comme on vous l'a répondu, on va voir si on arrive à abaisser la vitesse dans le centre de Collombey. Même si encore une fois aujourd'hui, ça devient difficile de circuler à 50 km/h.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Turin je reprends l'article 34 interpellation. L'interpellant a le droit de se déclarer satisfait ou non et, le cas échéant, de motiver brièvement sa déclaration. Merci Monsieur Gollut de votre compréhension.

m. Harcèlement de rue

**Intervention de Sotillo José:** Nous passons au point 8 de l'interpellation PS harcèlement de rue. Première première signataire Madame Lisa Rudaz, vous avez la parole.

**Intervention de Rudaz Lisa:** Lisa Rudaz pour le groupe socialiste. Bonsoir tout le monde. La police municipale de Monthey va suivre cette année une formation de sensibilisation sur le harcèlement de rue. En plus d'avoir mis une adresse mail à disposition des victimes, ils seront formés à l'accueil des victimes, à leur écoute et à la récolte de leurs témoignages. Ils vont également tenir un journal de police avec tous les cas dénoncés et les classer de manière adéquate.

Les jeunes doivent également être rendus attentifs à cette problématique. Ma question étant : la commune de Collombey-Muraz envisage-t-elle de confier à la police municipale de Monthey une telle tâche ? L'adresse mail mise à disposition par la commune de Monthey peut-elle être également celle pour

## CONSEIL GENERAL

---

les cas survenant sur la commune de Collombey-Muraz ? Quelles sont les actions de sensibilisation menées auprès de la jeunesse par les écoles et les travailleurs sociaux hors murs ?

**Intervention de Sotillo José:** Merci Madame Rudaz. Monsieur Planchamp.

**Intervention de Planchamp Jean-Luc:** Jean-Luc Planchamp pour la Municipalité. Le Conseil municipal est évidemment très sensible au harcèlement de rue. Nous nous sommes approchés de la police municipale de Monthey, laquelle nous a indiqué qu'aucune dénonciation n'avait été effectuée dans les 5 dernières années et cette police de Monthey est habilitée à gérer ce phénomène. Elle est aussi mandatée à régler les éventuels cas surgissant sur notre territoire communal et ceci dans le cadre de la collaboration existant entre nos 2 communes. L'adresse « [harcèlementderue@monthey.ch](mailto:harcèlementderue@monthey.ch) » peut être aussi utilisée par les citoyennes et citoyens de Collombey-Muraz.

Seules 2 personnes, Monsieur Martignier, chef de la sécurité civile, commandant de la police municipale et Monsieur Olivier Rimet, chef de poste et adjoint du commandant, ont été formés à ce jour et sont habilités à répondre aux cas qui se présenteraient. Une formation aux agents est planifiée au premier trimestre 2023, formation qui aurait déjà dû avoir lieu en 2021 déjà et qui a été repoussée en raison de la pandémie et du retard pris dans les différentes formations inhérentes aux fonctions typiquement de police.

Il faut aussi savoir qu'en cas manifeste de harcèlement, les personnes concernées sont dirigées sur le service le plus habilité à répondre, soit la police cantonale, les urgences, le service d'aide familiale, l'APEA ou la Lavi. Des informations sont aussi données dans les écoles, sous l'égide des centres SIPE Sexualité, Information, prévention, éducation, dont une des permanences se situe à Monthey. Une exposition à Soluna a eu lieu en décembre 2021. A savoir aussi que dans le cadre de l'animation socioculturelle et du TSHM, de la prévention est également faite auprès des jeunes. Autre information importante, une charte a été lancée le 22 janvier dernier par l'AVA, composé du collectif Femmes Valais et de la promotion Santé Valais de l'association valaisanne contre le harcèlement, permettant de sensibiliser et de lutter contre le harcèlement. Ceci étant dit, nous pensons ainsi avoir répondu de façon la plus complète possible à la conclusion de cette interpellation. Merci de votre attention.

**Intervention de Sotillo José:** Merci M. Planchamp. Nous passons donc au point 8.3 l'interpellation PS gratuité MobiChablais combien de temps encore. Premier signataire, Monsieur Cherryl Clivaz, vous avez la parole.

n. Gratuité MobiChablais, combien de temps encore ?

**Intervention de Clivaz Cherryl:** Bonsoir, Cherryl Clivaz pour le PS. Nous avons déjà bien discuté de MobiChablais dans le cadre des comptes.

Donc mon interpellation concerne la gratuité de ce moyen de transport. Toute la question tourne autour de la légalité de cette gratuité. Parce que nous avons un article de la Constitution qui stipule comme quoi, la gratuité ne peut pas être accordée parce que les usagers doivent prendre en charge une partie des coûts. Donc c'est de définir maintenant ce qui est légal ou pas.

Alors la dernière en date c'est le Canton de Fribourg donc le Conseil d'État a refusé la gratuité, il a été suivi par le Grand Conseil. Ils ont demandé un avis de droit à l'Office Fédéral des Transports à l'OFT qui est allé dans le sens, comme quoi la gratuité ne pouvait pas être accordée pour les transports publics. Par contre,



## CONSEIL GENERAL

---

des mesures en faveur de la promotion sur une durée temporelle, oui. Et ensuite des mesures précises sur des groupes de catégories d'usagers, oui. Donc maintenant, on va attendre la réponse de la Municipalité et puis ensuite, on prendra position.

**Intervention de Sotillo José :** Merci Monsieur Clivaz.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Je crois que la Municipalité peut répondre sur les 2 interpellations. Alors moi, je voudrais demander l'ouverture de la discussion selon l'article 34 alinéa 3.

Je voudrais soumettre au vote, pour réagir par après, merci.

**Intervention de Sotillo José:** J'ouvrirai la discussion générale au cas où le plénum accepte une discussion générale après un vote. Scrutatrices et scrutateurs, je vous demande de vous lever. Est-ce que les conseillères et conseillers généraux acceptent d'ouvrir cette discussion lors des 2 prochaines interpellations ? Merci. Ceux qui sont contre ? Des abstentions ? A l'unanimité sauf une abstention. Je passe la parole au Président du Conseil communal.

**Intervention de Turin Olivier:** Oui, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. J'ai besoin, et je pense que mes collègues ont également le besoin d'avoir une clarification par rapport à ce qui se passe actuellement. Nous avons 2 interpellations, nous avons proposé d'y répondre simultanément puisqu'elles touchent au même sujet. Maintenant, si je comprends bien, expliquez-moi : est-ce que c'est une votation pour traiter de ce sujet-là dans le cadre d'une seule intervention de la part du Conseil municipal ou alors c'est une ouverture de discussion sur un sujet. Je ne suis pas spécialiste par rapport à notre règlement d'organisation du Conseil général mais il me semble qu'on n'ouvre pas une discussion suite à une interpellation.

**Intervention de Sotillo José:** D'avoir voté, permet d'ouvrir la discussion au niveau du Conseil général et non seulement au niveau de l'interpellant. Je propose que la deuxième interpellation soit reprise directement et que vous puissiez ensuite répondre directement aux 2 interpellations en même temps.

**Interpellation de Turin Olivier:** D'accord, alors dans ce cas-là merci Monsieur le président. Donc je comprends mieux la démarche qui a été entreprise ici. Une petite nuance encore pour compléter ce que j'ai dit auparavant, Monsieur le conseiller général Cheryl Clivaz a également posé des questions qui n'étaient semble-t-il, pas non plus dans l'interpellation. Nous allons nous cantonner à répondre à ce qui a été inscrit dans l'interpellation.

**Intervention de Sotillo José:** Tout à fait. On passe directement au point 8.4 interpellation PLR quelle politique publique pour les billets de bus offerts et payés par nos impôts.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Alors moi, j'attends juste la réponse à mon interpellation et après je prendrai la parole.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Sandra Cottet-Parvex pour la Municipalité. Donc, comme il a été mentionné par Olivier Turin, le Président, nous allons répondre aux 2 interpellations dans le cadre de ce qui a été demandé dans les interpellations.

Alors le Conseil général a, dans sa séance du 19 décembre a octroyé au Conseil municipal le mandat de rendre le bus d'agglomération gratuit pour les habitants de Collombey-Muraz. Le Conseil municipal y avait vu une opportunité de mettre en avant le nouveau réseau MobiChablais et inciter ainsi la population à utiliser ce service pour une mobilité alternative à la voiture. Pour le Conseil municipal, cet objectif est atteint puisque ce sont plus de 24'000 billets qui ont été distribués en 2020 et plus de 70'000 en 2021.

Cependant, depuis son introduction en somme toute récente, en automne 2018, ce réseau de bus n'a cessé d'évoluer aussi bien par les fréquences que le nombre de lignes qui a augmenté de façon conséquente afin de le rendre plus attractif. Ceci a également des conséquences financières non négligeables comme nous le voyons dans les comptes 2021. De plus, 4 nouvelles communes, Troistorrens, Massongex, Bex et Yverne ont rejoint le réseau MobiChablais en fin 2021, et d'autres demandes sont pendantes du côté des communes du Haut-Lac et de Saint-Maurice en particulier.

Au vu de ces différents éléments et dans un souci d'harmonisation des tarifs qui soient acceptables par tous, les communes valaisannes, membres du MobiChablais, ont proposé aux communes membres de MobiChablais dans leur ensemble, de réfléchir à un système gratuit, mais gratuité différente, non plus basée sur une gratuité totale, mais qui pourrait prendre forme d'une carte prépayée réservée et donnant droit à un certain nombre de courses gratuites. Toutes les communes membres de MobiChablais, des communes valaisannes et vaudoises ont confirmé leur souci d'une harmonisation des pratiques pour l'ensemble du réseau et encore ce matin lors de nos séances du Copil, ont validé cette proposition et de la proposer aux exécutifs respectifs dans le cadre du budget 2023. Si accord, ce système de gratuité incitative devrait entrer en vigueur en 2023.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Madame Cottet-Parvex. J'ouvre donc la discussion.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Merci pour ces explications. Alors je rapporte au nom du groupe PLR. Donc, nous ne sommes pas satisfaits de la gestion de ce dossier. Elle trouve sa source dans le point de départ de cette politique publique. Donc, si on analyse les comptes, les budgets, on refait l'historique de la création de la rubrique et de cette mesure, en décembre 2019 amendement de CHF 80'000.- proposé par le groupe PDC pour octroyer la gratuité illimitée pour l'utilisation des transports publics au budget 2020. Comptes 2020 : dépassement de la rubrique pour arriver à CHF 85'000.-. Budget 2021: budget prévu à CHF 100'000.-, comptes 2021 : résultat à CHF 220'000.-. Budget 2022 prévu à CHF 165'000.-. Nous avons déposé en décembre 2021 un amendement pour réduire ce montant à CHF 130'000.- car nous nous alarmions du dépassement des coûts.

Avec la présentation des comptes 2021, notre amendement prend encore tout son sens. Le constat du PLR était exact, les coûts sont dépassés de plus de 120 % sur 2021. Cette rubrique est hors de contrôle. Elle est hors de contrôle et c'est pas comme si nous n'avions pas prévu. En décembre 2019, notre conseiller général Cédric Zürcher disait dans le PV mot-à-mot : nous ne voulons pas signer un chèque en blanc avec des coûts non maîtrisés. Et le PLR s'était opposé à cet amendement. A noter que nous étions le seul groupe à le faire. La réponse du Conseil municipal était la suivante (PV mot-à-mot de décembre 2019) : le Conseil municipal pense aussi qu'il s'agit d'un surcoût raisonnable par rapport aux coûts qui sont déjà induits par le bus MobiChablais puisqu'on paie environ 1 million pour l'exploitation de ce bus. Ensuite, concernant les modalités pour introduire cette gratuité, nous nous sommes tournés vers les TPC et ils nous ont dit que

## CONSEIL GENERAL

---

c'était tout à fait faisable d'envisager cette gratuité à travers un moyen simple qui est de facturer les courses réellement effectuées par les utilisateurs, par les habitants de Collombey-Muraz via un système de cartes qui est actuellement en cours d'étude aux TPC.

Une carte de paiement qui doit encore être mise en application durant le courant de l'année 2020. Il y a encore des discussions qui se font par rapport aux discussions Mobilis.

Je ne vais pas revenir sur cette histoire de carte à puce. Cela fait 30 mois, soit 2 ans et demi que l'on attend cette fameuse carte sans rien voir venir. Nonobstant les propos du Président de commune de l'époque qui était monté sur ces grands chevaux et qui avait attaqué frontalement les conseillers généraux qui avaient osés prendre une position critique sur cet amendement, un crime de lèse-majesté à l'époque, on va le citer. Toutes les mises en cause qui arrivent sont balayées, parce que nous avons les réponses à toutes vos questions. 2 ans et demi après, les questions sont toujours là, sauf qu'entre-temps, nous avons dépensé quelques sous CHF 306'000.- sur 2 ans. C'est un peu embêtant que nous, les conseillers généraux de l'époque, acceptons la gratuité des transports publics sur la base des réponses du Conseil municipal, réponses qui ne se sont pas révélées exactes, 2 ans et demi après. Parlons du surcoût raisonnable. Selon les propos du Conseil municipal, CHF 80'000.- sur 1 million donc sur le bus urbain, soit 8 %. Pour 2021 nous sommes à CHF 220'000.- sur 1,4 millions soit 15,71 %. Est-ce toujours un coût raisonnable ?

Je cite encore une fois les propos de notre conseiller général, Cédric Zürcher en décembre 2021 : « Ensuite, c'est vrai quand on parle de surcoût raisonnable, moi ça me fait toujours un petit peu froid sur l'échine, parce que je me réfère toujours un petit peu à la crèche UAPE où on nous avait vendu quelque chose de raisonnable. On connaît aussi les coûts qu'on a aujourd'hui. Moi, j'ai l'impression de signer un chèque en blanc. » Et voilà qu'aujourd'hui, on le paie le chèque en blanc : CHF 306'000.- sur 2 ans, pour quel résultat ? On sait que la fréquentation des bus a augmenté, mais qu'est-ce qui l'a causé ? Est-ce les billets de bus payés par nos impôts, est-ce la cadence du trafic, les préoccupations écologiques, le prix des parkings, le bouche à oreille, combien de billets de bus payés par nos impôts traînent dans les tiroirs des gens qui sont allés les chercher à la maison de commune ? Combien sont passés à la poubelle et n'ont pas été utilisés ? Quel pourcentage ? On ne sait pas, on ne sait rien.

Ensuite, passons à une autre question : est-ce que la mesure a vraiment été efficace ? Quel impact ce transfert modal de la voiture aux transports publics, voire sur la mobilité douce ? Les données à ce sujet sont encore peu convaincantes. Pour exemple Dunkerque, l'une des 35 villes en France, ayant mis en place des transports publics gratuits, a bien constaté une augmentation de 85% de la fréquentation du réseau. Cependant, la proportion de trajets en voiture n'a diminué que de 3%. L'utilisation des moyens de transports comme la marche et le vélo a malheureusement également diminué de 3 et 12% respectivement. Notre chef de groupe Manuel Doval en avait parlé en décembre 2021, mettez un bus en retard une fois sur 2, une correspondances manquée une fois sur 2 et je vous garantis que billet offert ou pas, les gens resteront avec leur voiture.

Monsieur Clivaz en a parlé et je suis pas souvent d'accord avec lui, mais là, je partage sa position. L'article 82 a, alinéa 2 de la Constitution fédérale : les prix payés par les usagers de transports publics couvrent une part appropriée des coûts. Cela fait donc 2 ans et demi que nous vivons avec une politique publique qui est contraire à la Constitution fédérale, tranquille. Ce n'est pas le prix qui ferait l'utilisation des transports publics, n'en déplaise à certains qui pensent qu'il suffit d'offrir quelque chose pour que le comportement des usagers changent du tout au tout. C'est la qualité du service, c'est l'ergonomie de l'application mobile, c'est la fiabilité des horaires et d'autres. Après un amendement passé sans analyse, sans concertation de CHF 80'000.- à l'époque, nous avons maintenant CHF 306'000.- de dépensé et 30 mois écoulés. Et maintenant le Conseil municipal revoit sa politique. Enfin, dirons-nous, 30 mois que le PLR s'oppose à cette mesure, 30 mois que le PLR alerte sur les coûts qui dépassent le budget : 120% de dépassement, CHF 120'000.- de déplacement sur 2021. Est-ce que le surcoût est toujours considéré comme raisonnable ?

## CONSEIL GENERAL

---

Face à ces faits, ces chiffres et ces réalités, le PLR prend note que le Conseil municipal n'a pas d'autre choix logique, de changer sa politique de gratuité absolue des tickets de transport et passer sur une « gratuité incitative ». Un changement de politique ou plutôt une reconnaissance de l'échec de la précédente. En revoyant sa politique, le Conseil municipal donne raison au PLR. A l'époque, nos propos avaient été accueillis avec dédain de la part du Conseil municipal. Nous n'avions à l'époque certainement pas le droit d'être critiqués. Concernant le budget 2022 sur la séance du Conseil général de décembre 2021, le PLR avait demandé par son chef de groupe de limiter cette hausse de la rubrique via un amendement et notre amendement, je cite, c'était pour « ne pas signer un chèque en blanc avec des coûts non maîtrisés ».

La position du Conseil municipal était la suivante : la calculation de ce budget a bien été faite sur la base des montants effectivement dépensés sur l'année en cours, l'année 2021 jusqu'au début septembre de cette année.

**Intervention de Sotillo José:** Monsieur Birbaum, je vous demanderai de conclure nous arrivons aux 5 minutes.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Comme j'ai droit à 2 prises de parole de 5 minutes, je vais me rasseoir et reprendre la parole pour terminer mon discours, merci.

**Intervention de Clivaz Cherryl:** Cherryl Clivaz, pour le parti socialiste. Donc, si j'ai bien compris la réponse de la Municipalité, la gratuité va être donc arrêtée à la fin de cette année. Maintenant, le but de mon interpellation, par rapport aux chiffres déjà en vitesse. Donc, dans les comptes, on a CHF 220'000.- pour les billets gratuits, on a CHF 60'000.- pour le ramassage scolaire. Donc la commune, elle a payé CHF 280'000.- sur CHF 645'000.- de recettes. La ville de Monthey, elle, elle a distribué quasiment 40'000 billets gratuits, donc les 2 communes à elles seules, ont contribué, sans compter le ramassage scolaire, je crois qu'il y en a aussi du côté de Monthey, donc à CHF 400'000.- on finance quasiment les 2 tiers du bus urbain. Donc maintenant dans le rapport, bon, j'ai pas transmis à mes conseillers parce qu'on l'a reçu après de la Municipalité. Donc ce que reçoit des fois la Cogest c'est confidentiel.

Sur ce rapport, l'augmentation 2019 et 2021, les TPC disent que ce sont 110'000 billets, 110'000 voyageurs supplémentaires. Ce qui correspond quasiment à la gratuité 2021 de Monthey et de Collombey-Muraz. Donc, la question qui se pose maintenant au niveau du bus, c'est : est-ce que si on supprime cette gratuité, les gens vont se retourner vers un autre mode de transport qui était le leur avant ? Et puis le but après au niveau financier, ça va pas changer grand-chose parce que j'ai juste fait une simulation, si on prenait CHF 110'000.- de tickets offerts, ça nous aurait fait une économie de CHF 56'000.- à la place d'avoir CHF 140'000.- à payer avec les clés de répartition qui a dans le tableau que tout le monde a reçu, l'annexe 6 pour les coûts de MobiChablais 2021. La commune, elle a aussi, d'un côté une quadrature du cercle à résoudre parce qu'il faut savoir que du côté vaudois, il y a la zone Mobilis et nous on ne fait pas partie de la zone Mobilis. Donc s'ils mettent une carte, comme elle vient de le dire, il y aura des sacrés problèmes parce que les gens vont prendre des billets Mobilis tant qu'ils sont dans la zone. Dès qu'ils vont quitter la zone, ils vont être confrontés parce qu'ils vont pas pouvoir utiliser complètement leur carte.

Et là, il y a une solution à trouver. Entrer dans la zone Mobilis déjà, je crois que ça ne se fait plus et puis ça coûte relativement cher, donc de ce côté ici, on va jamais entrer dans la zone Mobilis. On a posé la question à la Cogest, vous avez un registre « nominatifs » des utilisateurs. Est-ce que c'est possible de faire une promotion sur des abonnements ? Il faut trouver une solution qui puisse satisfaire le plus grand nombre, parce que le but final, si plus personne n'utilise les bus, la question va se poser de leur fonctionnalité. La

## CONSEIL GENERAL

---

gratuité encourage à prendre le bus, maintenant si on la supprime d'une manière quelconque, même avec certains avantages, je suis sûr qu'il y a des utilisateurs qui vont switcher.

Le but aussi, si on regarde les coûts, on est à CHF 645'000.- de recettes pour 7,8 millions de coûts de fonctionnement, donc la part des recettes elle est petite.

Donc, au final, bon on est en litige avec la Constitution fédérale, mais, pour l'instant, il n'y a eu aucune jurisprudence, il y a un avis de droit de l'OFT, tant qu'il n'y a pas quelqu'un qui va aller jusqu'au Tribunal Fédéral pour une décision de la cour suprême, l'autre solution, c'est de demander à des conseillers nationaux ou conseillers aux états de modifier la loi. Il y a 2 solutions, soit on modifie la loi, soit on va jusqu'au bout de la procédure, on va jusqu'au TF et puis on aura une fois une décision et puis là, il y a des cantons ou des communes qui l'appliquent encore la guerre. On est dans un système où on autorise des choses qui devraient pas l'être. La question qui se pose, c'est : est-ce qu'on ne devrait pas carrément offrir la gratuité sur tout le réseau ?

Et puis, CHF 645'000.- sur 7,8 millions, on a un financement de 8%. C'est minime. Donc, de toute façon ce qu'on ne paie pas d'un côté, on va le retrouver de l'autre dans une proportion différente entre les communes suivant le nombre d'utilisateurs de la commune qui participent au financement.

**Intervention de Sotillo José:** Pour votre deuxième intervention sur le sujet, M. Birbaum.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Ça fait bizarre de continuer après les propos de Cheryl Clivaz. Du côté du groupe PLR donc nos craintes se sont avérées fondées. Les coûts sont hors de contrôle, les budgets ne sont pas respectés. On peut se poser la question à quoi ça sert de voter un budget si finalement on ne le respecte pas ? C'est un peu comme si vous confiez votre carte de crédit à votre enfant qui va au magasin avec des amis et vous dites à votre enfant de ne pas dépasser la limite de CHF 100.- et qu'il revient en ayant dépensé CHF 220.-, imaginez votre réaction. Vous avez parlé avant du nombre de billets qui ont été distribués, mais le nombre de billets distribués à la population, ce n'est pas un indicateur du report modal des gens qui lâchent leurs voitures pour passer aux transports publics. On ne sait pas combien. Peut-être sur ces 70'000 billets en 2021 ou 24'000 en 2020, peut-être la moitié sont restés au fond des tiroirs, ça on en a aucune idée.

Donc, je m'adresse beaucoup au Conseil municipal dans cette prise de parole, mais je n'oublie pas le Conseil général qui a accepté cet amendement en décembre 2019 avec le soutien du Conseil municipal et qui a refusé le nôtre en décembre 2021 en suivant le combat du Conseil municipal. Alors, je vais pas vous citer vos propos, Chers conseillers généraux, mais des fois, il est peut-être un peu piquant d'aller les relire avec un tel dépassement de budget. Je citerai juste une phrase qui avait été prononcée : « Nous sommes persuadés que le Conseil municipal n'utilisera pas la totalité du budget mis à disposition si cela n'est pas nécessaire. » Le problème n'est pas là. Le problème est que le Conseil municipal a outrepassé le budget mis à disposition et largement. Pour le groupe PLR l'ironie de l'histoire, c'est que le Conseil municipal n'a pas de contrôle sur cette rubrique et, en même temps, comment pourrait-on faire confiance à une autorité qui n'a pas de contrôle sur la rubrique, qui n'a pas de contrôle sur ce point-là ? Cette rubrique subit irrévocablement et irrémédiablement l'augmentation des coûts et c'est cela que le PLR voulait éviter, il voulait maîtriser les coûts et c'est pour cela que vous, en votant non à cet amendement, avez refusé de le faire. En conclusion, rien n'est gratuit. Comme le disait mon enseignant d'économie, il faut toujours écouter ses enseignants : « Il n'y a pas de repas gratuit, la gratuité est peut-être sexy comme terme, mais il y a toujours quelqu'un qui paie ». Ici, ce sont nos impôts, ce sont CHF 220'000.- cette année 2021, CHF 306'000.- sur 2 ans.

## CONSEIL GENERAL

---

Donc, le groupe PLR est satisfait que le Conseil municipal revoit sa politique et pour le PV décisionnel et par rapport à ce qui vient d'être tenu, autant vous dire que nous ne sommes pas satisfaits de la politique qui a été menée depuis 2 ans et demi sur ce dossier.

Concernant cette nouvelle politique publique, cette gratuité incitative, le PLR attendra quelque temps avant de juger sur pièces. Je termine sur cette définition de l'écrivain français Daniel Picouly qui nous dit : la gratuité est un mot très dangereux, mais néanmoins très efficace.

**Intervention de Sotillo José:** Merci M. Birbaum. Une intervention du Conseil municipal ?

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Sandra Cottet pour le Conseil municipal. D'abord peut-être juste quelques précisions ou point de vue de notre côté aussi. Cette gratuité des transports publics a bien été votée et validée par le Conseil général et a été revotée dans les différents budgets successifs. Effectivement, on voit qu'il y a eu ce succès qui se voit dans le nombre de billets distribués qui nous a aussi interpellé. On ne pouvait pas limiter cette gratuité puisqu'il y a eu le vote de la gratuité au niveau des billets qui étaient distribués. C'est aussi pour cela qu'on a initié cette réflexion avec les communes valaisannes et les nouvelles communes aussi qui ont rejoint MobiChablais en plus de Monthey pour proposer l'abandon de cette gratuité totale. Comme j'ai déjà expliqué dans la réponse à l'interpellation par rapport aux coûts qui étaient aussi imputés à la distribution des billets gratuits.

Effectivement, cette proposition maintenant, on voulait aussi trouver une solution qui soit harmonisée. Nous sommes pas les seuls dans le MobiChablais. Il y a toutes les communes valaisannes ou vaudoises pour essayer de trouver un terrain d'entente harmonisé en attendant aussi d'avoir une communauté tarifaire. Comme l'a dit Cheryl Clivaz, c'est extrêmement difficile.

Les TPC travaillent toujours à établir cette communauté tarifaire. C'est difficile, ce sont des discussions avec les autres partenaires qui sont les CFF, RegionAlps, les TPC eux-mêmes, les cantons Vaud-Valais, les cantons ne reconnaissent pas les tarifs de l'autre côté de la barrière cantonale et également le Mobilis. On espère toujours trouver une solution, une variante pour avoir une communauté tarifaire par zone pour le réseau du MobiChablais. Donc voilà, c'est pour ça que nous avons initié cette démarche et fait cette proposition de cette gratuité incitative par des cartes prépayées, avec un certain nombre de courses gratuites. Je crois c'est quelque chose de très intéressant, que toutes les communes ont accepté ce principe-là et vont le proposer à leurs exécutifs et législatifs. Pour les communes vaudoises, c'est clair qu'il est exclu d'envisager une gratuité totale. Maintenant, concernant le système de cartes à prépaiement, donc la phase de test sur Collombey-Muraz va commencer en août sur une cinquantaine de l'utilisateurs du MobiChablais pour avoir au moins cette carte à prépaiement qui pourrait être aussi utilisée en 2023, si cette solution devait être adoptée par les membres des Copil MobiChablais.

Pour une carte plutôt à post-paiement, effectivement qui viendrait pour calculer le débité, les courses réelles qui sont effectuées par les utilisateurs MobiChablais, là aussi, c'est beaucoup plus compliqué parce que ce système-là ne serait possible au moment où on arrive à un accord sur une tarification commune sur les zones.

**Intervention de Sotillo José:** Il est 21 heures 57, comme le demande le règlement pour le prolongement de la séance, afin de terminer les différents points, je demande aux scrutatrices et scrutateurs de se lever et je vais donc vous faire voter pour la poursuite de la séance puisque je vous rappelle que les séances durent 3 heures au maximum selon l'article 30 de notre règlement.

## CONSEIL GENERAL

---

Les conseillères et conseillers qui veulent poursuivre la séance sont priés de lever la main. Et ceux qui désirent la déplacer à demain ? Merci de lever la main. Des abstentions ? Donc, à l'unanimité, nous poursuivons. Je passe la parole directement au Conseil municipal pour le point 9, soit pour les 4 réponses aux différents postulats.

### 8. Réponses à diverses interventions

- o. Réponse au postulat du 17 mars 2021 "Pour une protection et gestion durable de notre patrimoine arboré" accepté en séance du Conseil général du 3 mai 2021.

**Intervention de Turin Olivier:** Olivier Turin pour le Conseil municipal. Je vais répondre au 1er postulat qui s'intitule pour une protection et gestion durable de notre patrimoine arboré. Vous avez toutes et tous reçu les différentes réponses aux 4 postulats. Je vais résumer la réponse afin d'être le plus efficace possible. Par rapport au patrimoine arboré le Conseil municipal est attentif au maintien de l'arborisation. Cela joue un rôle crucial au niveau du microclimat. Donc, nous n'avons pas combattu ce postulat à l'époque, nous avons simplement dit que ce postulat ne devait toucher uniquement qu'à l'aspect du domaine public.

Pour répondre à ce postulat, nous avons adjugé un mandat, octroyé un mandat à un Bureau d'architecte-paysagiste pour un montant de CHF 26'817.35. Le contenu de ce mandat, vous pourrez le visualiser, par exemple, sur le SITG du Canton de Genève. Vous verrez que le rendu est assez intéressant. L'analyse qu'on a initiée représentera une base solide sur laquelle nous pourrions nous appuyer dans la gestion de notre patrimoine arboré. Nous avons d'ailleurs aussi décidé que les futurs aménagements urbains seront en principe accompagnés d'un appui par un architecte-paysagiste.

Il faut bien sûr planifier l'arborisation future comme une arborisation saine, pérenne pour la qualité de vie nos habitants. Effectivement, il faut qu'on planifie correctement le choix des essences, la plantation de ces essences, notamment par le choix d'un gabarit de fosses adapté, par une connexion également de ces fosses pour que les arbres puissent communiquer entre eux. Le choix des futures essences seront adaptées, diversifiées, réalisées de manière adéquate pour garantir cette durabilité. Nous espérons donc avoir pu répondre à votre demande. Merci.

**Intervention de Sotillo José:** Nous passons à la réponse au postulat du 22 mars. Horaires des élèves du CO des Perraires. Accepté en séance du Conseil général du 3 mai.

- p. Réponse au postulat du 22 mars 2021, "Horaires des élèves du cycle d'orientation des Perraires" accepté en séance du Conseil général du 3 mai 2021.

**Intervention de Chervaz Véronique:** Monsieur le Président du Conseil général, Madame la conseillère générale, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux. Alors c'est vrai qu'un postulat sur les horaires avait déjà été déposé en 2014, il était un peu semblable et peut-être qu'à la lecture de la réponse vous vous dites, c'est la même réponse. Alors en effet, il y a des éléments communs, vous avez vu les contraintes liées aux exigences minimales de l'état, comme vous pouvez le voir pour faire fonctionner une école, comme l'exige le PER le plan d'études romand, l'école a besoin de 86 périodes.

Or, les salles actuellement sont disposées de 66 périodes. Si on commence les horaires, en même temps avec le cycle et les primaires. Le décalage d'horaire entre le cycle et les primaires permet de gagner quelques plages horaires. Donc, on gagne une plage le matin avec le CO puisque le CO commence 1 heure avant les élèves de primaire et on gagne une autre plage horaire à partir de 10 heures 50 puisque là, les élèves du CO arrêtent et qu'on peut mettre des élèves de primaire. Voilà, donc ça ce sont pour les contraintes. Mais, cette réponse, elle peut paraître semblable mais en fait, il y a des différences très

## CONSEIL GENERAL

---

importantes puisque le Conseil municipal étudie 2 pistes de réflexion : la première piste de réflexion, c'est une piste qui explore les infrastructures avec une réflexion dans le cadre du masterplan Plavaux-Perraires pardon, qui vous sera présenté au prochain Conseil général, comme l'a précisé le Président de la Municipalité. Une autre piste, c'est une piste de réflexion sur le fond, c'est-à-dire qu'elle consiste à étudier l'horaire continu. Pourquoi ne pas mettre en place l'horaire continu sur les écoles de Collombey-Muraz ?

Cette étude aurait de nombreuses implications et de nombreux coûts qui doivent être étudiés mais nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que l'état des réflexions va avancer. Donc, ça ce sont des solutions à moyens et long termes et, en attendant, que fait-on ? En attendant, on continue comme ça car le système actuel peut peut-être présenter des contraintes pour les jeunes, mais il présente aussi des avantages. Vous avez vu, entre autres, qu'on a la structure SAF qui peut être organisée sur notre commune, la possibilité pour tous les enfants de rentrer chez eux pour le temps de midi, mais je relèverai surtout un aspect qui me semble essentiel : se sont des soutiens qui sont accordés aux élèves en difficulté. Il faut savoir que le Canton paye des soutiens pour les élèves en difficulté, que ces soutiens se font généralement en fin de journée.

Avec cet horaire, les soutiens se font à 10 heures 50 et je dirai que les élèves sont dans de meilleures dispositions mentales pour apprendre et pour avoir un bénéfice face à ces soutiens. Voilà, donc nous espérons avoir répondu à votre postulat et je vous remercie pour votre attention. Merci.

**Intervention de Sotillo José:** Nous passons au point 9.3 réponse au postulat du 30 mars 2021 pour l'étude d'un vote électronique au Conseil général accepté en séance du Conseil général du 3 mai 2021.

- q. Réponse au postulat du 30 mars 2021, "Pour l'étude d'un vote électronique au Conseil général" accepté en séance du Conseil général du 3 mai 2021.

**Intervention de Turin Olivier:** Monsieur le Président, Olivier Turin. Je vais vous résumer également cette réponse. Bien qu'elle soit difficile à résumer, ça a été une étude assez fouillée qui a été réalisée par Laurent Monnet, notre Secrétaire communal. En Valais, il y a uniquement 3 entités législatives qui bénéficient d'un système de vote électronique. Il s'agit du Grand Conseil, la Constituante ainsi que le Conseil général de la ville de Sion. Coïncidence, ils siègent dans la même salle, donc il y a uniquement une salle en Valais, qui est concernée par le système de vote électronique.

Nous avons ensuite pris contact avec la ville de Monthey car une demande similaire du législatif qui souhaitait envisager l'installation du vote électronique a également été discutée. En résumé, la structure envisagée consistait à mettre en place des appareils individuels de vote que les conseillers généraux et conseillères générales utiliseraient durant la séance. Cela nécessitait l'achat d'un programme informatique, de boîtiers individuels permettant l'identification des élus. Le coût approximatif de cette solution se serait élevé entre CHF 70'000.- et CHF 100'000.-. Au vu du montant, il semble que le Bureau du législatif de la commune de Monthey, y ait renoncé. Comme aucun législatif valaisan ne bénéficie d'un système de vote électronique, nous nous sommes tournés vers le Canton de Vaud, en prenant contact avec la Secrétaire du Conseil communal de la ville de Montreux, mais à Montreux, il y a une salle qui est prévue à cet effet, avec le matériel de vote électronique qui est intégré au mobilier, c'est pas envisageable chez nous. Par contre, la commune fusionnée de Blonay-Saint-Légier, utilise un système de vote électronique mobile. Monsieur Jean-Luc Bürgi a été contacté. Effectivement, ce système fonctionne à satisfaction pour la commune de Saint-Légier et ça s'appelle « SonVote ». Il s'agit d'un kit. Le coût s'élève à CHF 16'500.- d'investissement et puis un montant forfaitaire annuel de CHF 2'600.- pour le contrat de maintenance. Le Président du Conseil communal de Blonay-Saint-Légier donc l'équivalent du Conseil général Valaisan, précise que la préparation de la séance, soit l'intégration dans l'application des sujets qui seront votés au cours de la séance, lui prend environ 2 heures, il le fait lui-même et un conseiller



## CONSEIL GENERAL

---

communal membre du Bureau, en l'occurrence un scrutateur s'occupe de la gestion du système durant les débats du législatif. Donc, de son point de vue ce système est simple d'utilisation dès lors qu'on y est habitué. Et puis, ça permet de gagner du temps. Il faut le souligner que dans cette commune de Blonay-Saint-Légier, il y a 85 conseillers communaux, donc généraux chez nous. Effectivement, le double de conseillers par rapport à nous implique peut-être aussi une plus grande difficulté pour les scrutateurs à compter comme vous le faites ici dans cette salle.

De l'avis du Conseil municipal, même si le montant de la solution SonVote de Blonay-Saint-Légier est nettement plus raisonnable que les autres esquisses qui ont été citées auparavant, la mise en place d'un tel système de vote électronique reste pour nous, trop coûteux en termes de coût / efficacité. Effectivement, depuis la création du Conseil général de Collombey-Muraz, la comptabilisation des votes n'a jamais été problématique, les scrutateurs ont toujours fait tout à fait correctement leur travail de manière consciencieuse. On estime qu'il n'y a pas eu de séances qui ont été vraiment trop rallongées parce que c'était difficile à compter les votes.

Donc le système actuel dans un contexte où le nombre de conseillers généraux s'élève à 45, ça nous paraît largement efficient de poursuivre cette même manière et de ne pas passer par l'électronisation du Conseil général en terme de vote. Donc, nous ne proposerons pas un montant au budget 2023 sauf si vous, conseillers généraux, vous le demandez. Donc le Conseil municipal précise aussi que si ça devait être le cas, vous, Conseil général, vous devriez vous occuper de cette gestion des votes électroniques de manière totalement indépendante, par exemple en la confiant à un membre du Bureau, respectivement à l'un des scrutateurs.

Nous espérons avoir pu répondre à votre demande. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Turin. On passe au postulat du 16 août 2021 augmentation de la capacité d'accueil de la crèche communale les Meuniots, acceptée en séance du Conseil général du 27 septembre 2021.

- r. Réponse au postulat du 16 août 2021 "Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche communale Les Meuniots" acceptée en séance du Conseil général du 27 septembre 2021.

**Intervention de Chervaz Véronique:** Véronique Chervaz pour le Conseil municipal. Donc, Madame et Messieurs les conseillers municipaux. Effectivement, l'accueil des enfants est une question prioritaire pour une commune, pour notre commune en particulier. Comme vous l'aurez vu dans la réponse du postulat, le nombre de places de crèche a été multiplié par 5 en 10 ans. Alors c'est vrai que c'est une question récurrente des familles qui viennent s'installer sur la commune. Connaître quelles sont les solutions de garde. Comment va-t-on garder mes enfants et on peut bien comprendre les inquiétudes des parents.

Alors, je tiens vraiment ici à remercier le travail de notre chef de service, Madame Bourban qui fait vraiment un travail remarquable et qui est toujours prompte à trouver des solutions. Et des solutions, on en a trouvées. Alors on en a trouvées déjà pour l'UAPE puisqu'on a ouvert il y a quelques mois, une nouvelle UAPE aux Perraires. Ce qui a permis d'éponger, on peut dire, la liste d'attente que nous avions par rapport à l'UAPE. Maintenant, c'est vrai que le point noir qui reste, c'est la crèche. C'est un point noir dans notre commune, c'est un point noir dans de nombreuses communes. Alors, comme vous avez pu le voir, nous nous sommes rapprochés d'un particulier qui est prêt à mettre son local à notre disposition.

Cette solution, je vais pas la détailler vous avez pu la lire, elle sera mise au budget cet automne, elle sera présentée en détail à la Cogest et après, ce sera à vous, conseillers généraux de savoir si vous acceptez cette possibilité d'augmenter le nombre de places en crèche, comme vous avez pu le voir, l'idée serait de

## CONSEIL GENERAL

---

déplacer toute l'UAPE dans la nouvelle structure et de libérer ainsi des places de crèche dans la partie des Plavaux, ce qui permettrait d'éponger en grande partie vraiment en grande partie les listes d'attente. Donc, cette structure pourrait ouvrir en 2023 mais comme je l'ai dit, c'est à vous le législatif, d'accorder les budgets qui seront mis à ce futur budget et de nous donner la possibilité de concrétiser cette mise en place de nouvelles structures. Voilà, je vous remercie.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Madame Chervaz. Nous passons donc maintenant au point 10 de l'ordre du jour, à savoir les informations du Conseil municipal.

### 9. Informations du Conseil municipal

**Intervention de Turin Olivier:** Merci Monsieur le Président. Olivier Turin. Je vais vous donner quelques informations par la suite, je passerai la parole à Natércia Knubel et à Mikaël Vieux. D'abord concernant le projet de fusion, comme chacun le sait, la fusion a été rejetée massivement pour nos concitoyennes et concitoyens à hauteur de 70%. Ceci clos le débat mais ceci revêt également une grande satisfaction au Conseil municipal en termes de participation citoyenne. L'un des enjeux majeurs de ce projet était de maintenir et optimiser le service aux citoyens. Alors que notre commune grandit et que les prestations se complexifient, nous entamons actuellement une analyse des forces et faiblesses et nous nous sommes fixés un nouvel objectif pour cette législature découlant du rapport de synthèse sur la fusion, qui est le suivant : élaborer une vision générale pour accompagner le développement des services communaux entre parenthèses (personnel et locaux).

Vous trouverez d'ailleurs en ligne dès demain le rapport d'activité 2021 comportant les objectifs du Conseil municipal ainsi qu'un état des lieux des différents services de notre administration. Ce rapport arrive certes tardivement, nous aurions préféré vous le donner avant mais vous savez bien qu'entre-temps, il y avait un projet de fusion qui a conditionné l'analyse des objectifs passés et ceux à venir. Dans le futur, ce rapport vous sera fourni en mars voir début avril et vous pourrez en tout cas, vous y baser pour analyser les comptes. Ce sera une plus-value pour vous.

Un deuxième point EuroTube, où en est-on ? Les 2 oppositions au projet ont été maintenant traitées. De ce fait, nous allons pouvoir vous soumettre d'ici la fin de l'année, le projet de modification du PAZ ainsi que la mise à disposition de la parcelle qui devrait accueillir les locaux de EuroTube.

Je termine avec les questions en suspens qui concernaient le démantèlement Tamoil. 2 questions. D'abord Lucie Fauquet qui avait posé la question de savoir s'il était prévu de supprimer le seuil sur le canal du Bras-Neuf, n'est-ce pas, c'était la question ? Alors, j'ai contacté le Bureau Impact qui s'occupe, qui suit le démantèlement de Tamoil et il m'a indiqué qu'il n'était pas prévu à ce stade de le supprimer mais que les phases ultérieures analyseront le bien-fondé de sa suppression. Parce qu'en fait, le démantèlement se fait en 3 phases. Les démantèlements actuels concernent les 2 premières phases qui sont liées. La troisième, ce sera le démantèlement des socles en béton, de tout ce qui est sous-sol et puis ça inclura également la station de pompage et le seuil sur le Bras-Neuf. Deuxième question, c'était Emmanuel Gollut, c'était pas vraiment une question, c'était une requête de savoir si on pouvait demander à Tamoil de maintenir une trace historique sous forme de conservation d'une des cheminées. Alors Tamoil m'a indiqué qu'il n'était techniquement pas possible de garder ces cheminées pour des raisons de stabilité dès lors qu'on démantèle les alentours, c'est difficile de garder la stabilité. Par contre, il ne n'était pas fermé à la conservation d'une trace historique. Et puis, dans ce contexte-là, il ne trouvait qu'une autre alternative, c'est la torchère. Pourquoi ? Parce que la torchère c'est quelque chose qui est facile à maintenir d'une part ou à intégrer dans un autre bâtiment. Et puis c'était, d'après eux en tout cas, le signe de la bonne exploitation du site. Lorsque la torchère ne marchait pas bien, c'est qu'il y avait un problème de raffinage.

## CONSEIL GENERAL

---

Donc, en l'état actuel, ils disent : si on doit garder une trace historique, c'est la torchère, mais en même temps, est-ce que c'est vraiment intéressant de garder ce type de traces historiques ? Voilà un petit peu le bilan de la discussion que j'ai pu avoir avec Tamoil. Je passe la parole à Natercia.

**Intervention de Knubel Natercia:** Natercia Knubel pour la Municipalité. Bonsoir à toutes et à tous. A la dernière séance du Conseil général, vous nous avez laissé un peu carte blanche même, je sais que certains n'aiment pas ce mot, pour traiter de la situation des réfugiés ukrainiens sur notre commune. Dans ce contexte-là, je vous fait un petit point de situation. D'abord pour vous dire qu'aujourd'hui, nous n'avons plus que 10 personnes qui sont bénéficiaires du statut S, donc 10 personnes qui sont inscrites à la commune, même si on sait que d'autres sont là qui n'ont pas encore fait la démarche. Cette démarche va devenir obligatoire, donc ces personnes ne pourront plus être, par exemple, les enfants ne pourront plus être scolarisés à partir de la rentrée si les personnes ne sont pas inscrites. Parce qu'ils seront considérés comme étant vacances, qu'ils ont le droit d'être pendant 3 mois chez nous.

Il y a un certain décalage entre le nombre de personnes inscrites au service de la population et le nombre d'enfants à l'école puisqu'on a 7 élèves scolarisés chez nous qui correspondent à 5 familles. Il y a vraiment un décalage à ce niveau-là.

Concernant les actions qui ont été faites au bénéfice de ces réfugiés, tout d'abord, il y a une rencontre avec les écoles, avec les familles pour déterminer quelles étaient leurs besoins. Leurs besoins matériels, mais aussi leurs besoins en termes psychologiques, de rencontres ou autres. Il en a découlé que le besoin essentiel, c'était de se rencontrer entre eux, puisque pour beaucoup ils ne se connaissent pas, parce qu'ils viennent de toutes les régions possibles et imaginables. Ce qu'on a fait, on a organisé une rencontre à la salle des combles en présence d'une interprète. Les familles étaient conviées. Sur les personnes conviées, il y a que 3 familles qui sont venues.

Ils ont passé une après-midi, ensemble, ils ont discuté, ils ont fait connaissance, c'était un 1er pas. On a proposé de refaire cette séance mais ça n'a pas été souhaité parce que, finalement, il faut savoir que ces réfugiés ukrainiens sont très très bien organisés, ils ont application ou un truc sur Telegraph où ils recensent tout ce qui se passe à travers le Canton. Typiquement, s'il y a un truc organisé à Saint-Maurice, vous avez tous les réfugiés du Canton qui débarquent.

Ça c'est vraiment avéré à Saint-Maurice ils avaient invités les réfugiés de leur commune, il y avait une vingtaine de personnes conviées, il y avait 60 personnes devant la porte quand ils ont ouvert. Des gens qui venaient de Crans Montana, qui venaient un peu de partout. Donc, ils n'ont pas souhaité qu'on réorganise des des séances de ce genre-là, même si on est toujours ouverts à le faire. On a ensuite choisi d'organiser avec la structure carrefour-femme qu'on a sur notre commune, un repas ukrainien pour que ces dames ukrainiennes parce que ce sont essentiellement des dames et des enfants qui sont chez nous, puissent nous faire bénéficier de leur culture et de leur culture gastronomique. Il y avait donc que 6 dames ukrainiennes qui ont cuisiné ensemble qui ne se connaissaient pas. Donc, c'est une bonne chose pour nous parce qu'elles ont pu créer des liens. Et il y a eu quelques dames de la commune qui sont venues manger et partager un moment avec nous. En termes de soutien, il y a eu des rendez-vous individuels qui ont été pris avec notre déléguée à l'intégration Isabella Mabillard, essentiellement concernant les procédures d'asile, l'aide alimentaire, on parlait avant des Colis du coeur. On sait que nos réfugiés, que les personnes qui sont chez nous et qui sont d'ailleurs dans notre district, ont été très demandeurs aux Colis du coeur.

A une époque, il n'y avait pas encore tellement de règles, ils faisaient des demandes quasi-quotidiennes. Alors, ça justifie pas toute l'augmentation des demandes au Colis du coeur mais il y a quand même une partie qui provient certainement de ça.

## CONSEIL GENERAL

---

Elles les a aussi mis en contact avec des médecins. Il faut savoir que Isabella, notre déléguée est polonaise d'origine et qu'elle parle russe et que la plupart des ukrainiens parlent russe aussi, donc pour elle c'est une facilité de contact qu'on aurait pas peut-être avec une autre personne. Elle les a aussi adressés à des médecins et avec des interprètes de l'Association valaisanne pour l'interprétariat communautaire. Encore en termes de soutien, un enfant avant la période scolaire a pu être intégré au programme du cours d'éveil au français, à la crèche. Et on a pu inscrire 2 adultes aux cours de français. On a pas d'autres demandes. Donc, les 2 qui ont demandés sur notre commune à faire des cours de français ont été inscrits directement dans les cours communaux puisqu'on avait encore un peu de place pour eux. A savoir que ces cours de français sont aujourd'hui en train d'être recensés par le Canton et qu'à partir de la rentrée, ça sera le Canton qui va tout prendre en charge. Typiquement pour notre région, ça sera probablement la maison du monde qui va reprendre tous ces cours de Français spécifiquement destinés aux ukrainiens. Je crois que j'ai un petit peu fait le tour de ce qu'on a fait chez nous mais j'ai pleins d'autres infos, si vous avez besoin d'autres informations, n'hésitez pas. Je vous réponds volontiers. Merci.

**Intervention de Vieux Mikaël:** Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Je voulais intervenir, donner quelques éléments par rapport à la problématique de la pollution de PFAS puisque, dernièrement, un nouvel article est sorti dans le journal indiquant des nouvelles données par rapport à la gouille des Mangettes, maintenant l'interdiction de pêcher également. Par rapport à la gouille des Chauderets, on avait déjà l'information comme quoi la pêche était interdite et maintenant on a l'indication par rapport à la baignade.

Alors, au niveau des Mangettes s'était déjà interdit et chez nous, il y a une recommandation faite par rapport à la baignade dans cette gouille. Aujourd'hui, on va prendre contact avec le service de l'environnement afin de pouvoir savoir si c'est une recommandation ou une interdiction afin de pouvoir après communiquer à la population clairement, si c'est une recommandation ou si c'est vraiment interdit d'aller se baigner. Suite à cela, on fera le nécessaire pour mettre des panneaux d'affichage au bord de la gouille afin d'informer les gens pour les personnes qui ne seraient pas la commune qui viendraient là, d'avoir les informations nécessaires par rapport à la pollution dans cette gouilles.

Il y avait aussi un autre élément, c'est par rapport à l'arrosage, la problématique d'arrosage des terres industrielles utilisées par l'agriculture. On sait que plusieurs puits sont pollués donc à ce jour, on essaie de trouver des solutions. On a déjà eu une délégation de la commission des affaires agricoles qui a planché là-dessus et à ce jour en fait, on a mandaté le Bureau François-Xavier Marquis afin de trouver des solutions. Sachant que la nappe au bord du Rhône est le moins pollué, à voir si on peut recréer des nouveaux puits pour pouvoir continuer d'arroser ces terres qui sont actuellement cultivées par les agriculteurs. C'est en cours le mandat a été donné. Et suite à cela, on va essayer de voir le Conseil qu'est-ce que ça implique financièrement, puisqu'il y a quand même un coût et qui paie quoi ? Voilà donc, maintenant on attend ces éléments afin de décider pour la suite et de savoir qu'est-ce qu'on pourra faire par rapport à cette pollution. Il est clair qu'aujourd'hui, on est à l'écoute du Canton par rapport à la suite, qu'est-ce qu'on peut faire et comment. C'est vrai que pour l'instant on pallie aux besoins les plus urgents, à savoir l'arrosage pour les agriculteurs et la question de la baignade cet été par rapport à la gouille.

**Intervention de Sotillo José:** Merci au Conseil municipal pour les différentes interventions. Je passe au point 11 questions. Y a-t-il des questions dans l'assemblée, M. Clivaz ?

## CONSEIL GENERAL

---

### 10. Questions

**Intervention de Clivaz Cheryl:** Cheryl Clivaz pour le parti socialiste. J'ai une question qui a attiré à L'AG culturel.

Donc à la suite du postulat accepté par le Conseil général, la commune a donné suite en décidant d'offrir l'AG à la promotion civique.

L'année passé, le Canton a décidé d'offrir l'AG culturel à la majorité civique. Pour les jeunes afin de soutenir le monde culturel qui a grandement souffert lors de la pandémie. L'AG culturel s'adresse aux jeunes de 0 à 26 ans, la commune bénéficie d'un tarif préférentiel à 50 francs, le 100 francs lors de l'achat. Mes questions, c'est d'abord premièrement, est-ce que la Municipalité était favorable à faire figurer sur la liste des prestataires du chèque-famille, L'AG culturel car on voit, vous avez vu les chiffres avec les comptes que les chèques-famille pour L'AG culturel sont très peu utilisés. Et puis la deuxième question à l'attrait : est-ce que la commune est d'accord de faire bénéficier les jeunes de ce tarif préférentiel de CHF 50.- ? Donc ça s'adresse de 0 à 26 ans et puis un système où on peut réserver les jeunes, ceux qui aimeraient réserver les bancs à l'avance, la commune les commande et les paie. Un peu comme on a fait avec local-19 pour soutenir le commerce local pendant la pandémie.

**Intervention de Knubel Natercia:** Natercia Knubel pour la Municipalité, Concernant la question de savoir si la commune veut faire bénéficier les jeunes à travers les chèques-famille.

Alors, il faudra qu'on s'approche de l'AG culturel pour savoir s'ils l'acceptent.

C'est-ce qui se passe avec les commerces, en général les commerces s'annoncent, on a un fichier sur le site de la commune qui veulent participer à l'action et puis voilà. Là, on sait pas si c'est faisable ou pas, donc on va se renseigner, puis on verra ce qu'ils en disent. Concernant faire bénéficier les jeunes de ces tarifs favorables. Je vais vous raconter une histoire. L'année passée, la commission animation avait décidé d'offrir pour la promotion civique ces abonnements culturels à nos jeunes. Et on s'est fait couper l'herbe sous le pied 15 jours avant la manifestation par le Canton. On pourrait envisager de continuer à le faire et puis que ce soit le cadeau officiel qu'on fait à nos jeunes promus, on peut aussi discuter de la possibilité de fonctionner comme vous dites, il faut qu'on étudie la chose et on reviendra vers vous.

**Intervention de Sotillo José:** Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Madame Morisod.

**Intervention de Morisod Carole:** Carole Morisod pour les Verts. En 2018, le Conseil d'état valaisan a accepté le projet d'agrandissement de la step de notre commune en exigeant d'établir, conformément aux obligations légales, un cadastre des eaux polluées provenant des activités industrielles et artisanales et déversées aux égouts. Un cadastre des eaux polluées a-t-il été établi conformément aux exigences cantonales ? Et si oui, à quelle échéance sa réalisation est-elle prévue et quand sera-t-il consultable ? Merci pour votre réponse.

**Intervention de Vieux Mikaël:** Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Si je me trompe pas actuellement le Bureau Sollertia est en train de finaliser ce dossier. Parallèlement à ce dossier, c'est sur cette base-là en fait qu'on est en train de travailler également sur les taxes par rapport aux eaux de la step et ainsi de suite. Donc actuellement, on est un dans la finition et normalement cette année, je vais pouvoir venir auprès de ce plénum avec un projet, j'espère pour pouvoir vous le soumettre pour l'analyse.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Gaillard David:** David Gaillard pour le PDC. Monsieur le Président, Chères conseillères et Chers conseillers. Ma question porte sur le plan de zones. En novembre, vous nous avez présenté le projet du plan de zones avec la procédure qui allait avec pour la validation de celui-ci.

Nous sommes déjà 6 mois post-présentation, le projet est certainement parti au Canton, je pense qu'il a déjà dû revenir. Est-ce que vous pouvez nous dire quelles sont les prochaines échéances et dans quels délais elles seront appliquées ? Je vous remercie pour la réponse.

**Intervention de Turin Alexis:** Merci Monsieur le conseiller général. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Alors ça ne va pas aussi vite que ça. Pour l'instant, on est en train de finaliser nous, notre règlement au niveau interne avec les articles de loi, plus le plan de zones. Ensuite, ce qu'il faut savoir aussi, c'est qu'actuellement, il y a un énorme bras de fer qui est engagé avec l'état au niveau de la préservation de nos terrains industriels dans la zone de Tamoil et ce qu'on est aujourd'hui en train de jouer, c'est d'avoir ce plan des équipements pour lequel on vous avait demandé un budget pour cette année pour pouvoir arriver devant le Canton, pour pouvoir justifier le maintien de ces terrains.

Donc, aujourd'hui, on en est là. Après notre objectif, c'est de transmettre au Canton avant la fin de l'année, ce projet de règlement et de plans. Mais il faut savoir qu'après ça va prendre quelques mois pour être traité au niveau du canton. Avant que ça revienne ici sur notre commune, savoir s'il y aura des modifications à apporter ou pas, pour après, enfin pouvoir mettre à l'enquête publique.

**Intervention de Ruiz Noé:** Noé Ruiz PDC. Bonsoir à toutes et à tous. Une question sur les poubelles. L'installation de collecte des déchets, l'éco-point au Verger est très souvent sale. Par sale, j'entends une grande quantité de déchets est amoncelé, empilé, très souvent en début de semaine alors que l'installation du chemin des Dailles, situé à quelques centaines de mètres est toute propre. De plus, plusieurs détritiques s'apparentent plus à des déchets d'artisans et non aux habitants du quartier.

Également, l'hypothèse de déchets montheysans est fort probable, vu l'endroit plus discret de cet éco-point par rapport à celui du chemin des Dailles. Mes questions sont : la Municipalité a-t-elle déjà eu vent de cette problématique ? Si oui, a-t-elle entrepris ou va-t-elle entreprendre ? Sinon, peut-elle faire des contrôles aléatoires par les services techniques ou par la police communale ? Merci pour vos réponses.

**Intervention de Planchamp Jean-Luc:** Jean-Luc Planchamp, pour la Municipalité. Cette question est très actuelle du fait que pas plus tard qu'il y a 10 jours, j'ai reçu, je crois, une vingtaine de photos de cette zone. Donc la première démarche qu'on a fait, c'est tout simplement de faire des passages parce que on a mis des patrouilles pour contrôler, ils ont déjà choppé une dizaine de personnes, je crois, en tout cas pour la pose de déchets. Et ils en ont chopés tout autant pour ceux qui utilisent cet axe pour partir sur la zone commerciale qui est bordiers autorisés. Actuellement, ils font d'une pierre 2 coups. Après la suite, on doit plus réfléchir à cette zone éco-point, qu'est-ce qui manquerait. Parce qu'effectivement, on y trouve de tout sur les photos, c'est invraisemblable ce qu'on a réussi à trouver. C'est de savoir si les infrastructures de ces éco-points sont encore aux normes, est-ce qu'il faudrait plus pour les cartons, les papiers. C'est surtout dans cette étude-là qu'on va aller. Mais la répression, je peux vous dire qu'elle est sanglante actuellement parce que c'est inadmissible ce qui se passe. On s'est aussi aperçus que les déchets ne venaient pas nécessairement de cet endroit-là. Il y a un tourisme de déchets qui vient de beaucoup plus loin. Mais, on a l'œil dessus, je peux vous le dire.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Métrailler Marie:** Marie Métrailler pour le PDC. J'aimerais juste savoir si la commune est impliquée d'une quelconque manière dans la gestion du parking de la Maison de la santé.

**Intervention de Planchamp Jean-Luc:** Pas du tout. C'est ça que vous posiez la question ? L'horodateur il a été posé par la Maison de la santé, par le promoteur de la Maison de la santé. Les sous qu'il obtient sont pour lui. Et de plus, il a, si je me souviens bien, il a placé sa zone comme une mise à ban. C'est privé.

**Intervention de Clivaz Cherryl:** Cherryl Clivaz pour le parti socialiste. Il a été beaucoup question de renchérissement du prix de l'énergie. Ben moi, j'ai une question qui a attiré au CAD au chauffage à distance. L'article 11 alinéa 5 du règlement communal du chauffage à distance CAD stipule que le Conseil communal fixe les tarifs dans le respect des fourchettes définies.

Alors, moi, j'aimerais savoir et bien par rapport à la situation actuelle avec l'augmentation, s'il est prévu que le Conseil communal éventuellement, augmente ces tarifs, si SATOM qui donc distribue le chauffage à distance a sollicité la commune pour une éventuelle augmentation des taxes et puis quelle est la stratégie dans le futur face à cette augmentation si les prix ne baissent pas de la Municipalité puisqu'elle est compétente pour fixer les prix.

**Intervention de Turin Olivier:** Olivier Turin. Le tarif actuellement est de 9 centimes au kilowattheure pour le CAD. Il n'y a pas de volonté de modifier les tarifs. Donc la SATOM ne nous a pas du tout indiqué une volonté de modifier ces tarifs. La fin de la convention se situe en 2041.

**Intervention de Clivaz Cherryl:** La dernière pour la soirée. Ca concerne le bike to check, le bike-check. Donc les élèves et les apprentis bénéficient du rail-check pour se déplacer aux cours et au lieu de le leurs études. Maintenant, le règlement prévoit que pour bénéficier du rail-check il faut être à plus de 2.5 km ou à plus de 30 minutes du lieu. Les élèves qui sont situés hors de cette plage et bien bénéficient, c'est un projet qui a été mis en place, la commune de Collombey-Muraz y a adhéré. Ils bénéficient d'un bike-check pour avoir soit un service d'entretien dans un magasin de cycle etc. Donc vous avez vu, si vous avez été attentifs que dans les comptes, il était prévu au budget CHF 1000.- puis il y a actuellement CHF 45.- qui a été dépensé. Sur le site de la commune, j'ai vérifié, il y a aucune annotation qui renvoie aux dispositions et puis comment pouvoir se procurer ce bike-check pour les étudiants et les apprentis qui seraient concernés. J'aimerais savoir et bien la commune comment elle procède pour informer les éventuels bénéficiaires de ce bike-check. Merci.

**Intervention de Chervaz Véronique:** Véronique Chervaz pour la Municipalité. Donc Monsieur le conseiller général. Effectivement, comme le rail-check, le bike-check dépend du Canton et c'est le Canton qui promeut et qui donne les informations, c'est-à-dire que chaque étudiant dès qu'il arrive dans le secondaire 2 reçoit une lettre d'information qui lui explique quelles sont les conditions pour acquérir ou pour pouvoir bénéficier du rail-check, et il reçoit aussi une information concernant le bike-check. Donc tous les élèves du secondaire 2 sont avertis de cela. Maintenant, effectivement, il y a pas une grande, on va dire publicité qui est faite autour de ça. Il serait possible d'envisager que l'on communique ou qu'on mette une information sur le site communal. Voilà, je vous remercie.

**Intervention de Sotillo José:** Il est 22 heures 37, on arrive au dernier point de l'ordre du jour, les divers. M. Gex-Fabry.

## CONSEIL GENERAL

---

### 11. Divers

**Intervention de Gex-Fabry Romain:** Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Ce projet de fusion, obligé d'y revenir car pour nous, un feed-back un peu plus fourni sur la fusion s'imposait. À peine un mois après la votation, comment ne pas revenir sur un sujet aussi important après un résultat aussi clair. Il est vrai, l'UDC Collombey-Muraz sort essouffée de cette campagne hargneuse envers elle, mais ô combien soulagée de l'issue du scrutin avec, rappelons-le, 70,2% de la population qui l'a suivie. Ce soir, nous soulevons quelques remarques et constatations. Certes, pas tout de suite mais qui sait, celles-ci pourront-elles nous servir un jour ou au moins puisse-t-elle avoir un écho dans d'autres communes afin de rendre un éventuel processus de fusion plus clair et plus juste que celui que nous avons connu. Pour vous ce soir, nous avons donc mis sur papier les 7 commandements pour faire échouer une fusion de communes.

N'organisez pas de vote consultatif auprès de la population, celui-ci pourrait éviter peut-être à la population de perdre du temps et de l'argent. Poursuivez par une proposition de baisse d'impôts, aussi insignifiante soit-elle, cet argument est toujours censé trouver écho aux yeux du grand public. Établissez ensuite un rapport de fusion avec des méthodes de calcul différentes pour chaque commune, ne les mettez surtout pas sur le même niveau de comparaison. Organisez des cafés citoyens, afin d'expliquer les enjeux d'une fusion, faites en sorte de n'inviter que des Présidents de communes fusionnées puisque les communes qui ont décidé de ne pas fusionner ou d'arrêter un tel processus, ça n'existe pas. Faites encore en sorte de sous-estimer votre propre commune lors des différents débats, cafés citoyens justement et autres, même si la fusion dite « d'opportunité » est avancée, il faut absolument démontrer que votre commune est dans le besoin, au bord du précipice, voire même sous perfusion pour qu'une fusion donc aboutisse. Si vos opposants ont trouvés quelques failles dans le rapport pour lesquelles vous ne savez que répondre, dites-leur à ce moment-là que le rapport est finalement erroné, que le projet évolue sans cesse, ainsi tout ce que vous pourrez dire paraîtra juste. Et, enfin, modifiez l'argumentaire des opposants destinés aux feuillets de votation à votre guise. Mais surtout ne leur demandez pas d'explications quant au contenu. Ne prenez pas la peine non plus de leur expliquer pourquoi ces modifications sont faites. Ne prenez pas la peine encore non plus de prendre contact avec eux avant l'envoi du feuillet de votation à l'impression, puisque c'est tout à fait normal de procéder ainsi.

L'UDC Collombey-Muraz a mené une campagne propre basée sur des faits. Elle a recherché du concret dans les différents rapports établis afin de donner toutes les informations nécessaires à la population pour qu'elle puisse s'exprimer et elle l'a fait. Et comment puisque presque 60% de la population s'est rendue à l'urne. Le résultat connu est donc on ne peut plus légitime. C'est d'ailleurs une véritable victoire de la démocratie. La population de Collombey-Muraz est attachée à sa commune, c'est un fait, mais pas seulement. Rendons-nous compte qu'elle a botté en touche cette démarche car elle était tout bonnement mal ficelée et pas aboutie. 70,2% de refus donc, bien loin des 61% d'acceptation de notre Conseil général ainsi que des 57% du Conseil municipal. Nous, élus communaux, sommes-nous un peu déconnectés de nos citoyens ? Je ne l'espère pas, mais quoi qu'il en soit, quoique que l'on pense d'ailleurs aussi, abordons les prochains sujets d'une manière différente pour le bien de notre commune et ses citoyens. Sachez que l'UDC Collombey-Muraz est contente que le sujet soit passé, que la page se tourne. Nos regards sont maintenant tournés vers l'avenir et nous sommes persuadés que notre commune saura tirer son épingle du jeu. Non pas seule, mais en collaborant toujours avec Monthey bien sûr, mais aussi avec les autres communes avoisinantes, également. Population, conseils généraux, communaux, députés, développons notre commune et notre région de manière harmonieuse, travaillons ensemble pour le bien des Chablaisiens. Je vous remercie pour votre attention. Ceci était une simple synthèse sur le sujet. A toutes et tous une bonne fin de soirée et un bel été.



## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum, en mon nom personnel, je ne suis pas quelqu'un de très religieux, j'ai jamais apprécié les commandements ni ceux qui se prétendent prophètes. Alors, malheureusement, j'ai constaté également le score qui a eu à la dernière votation communale, alors c'est vrai que c'était un projet que j'y croyais, en tout cas qu'une majorité du Conseil municipal et une majorité du Conseil général jugeait censé et raisonnable, on avait eu un débat fleuve au dernier Conseil général, un débat qui avait soulevé de fortes passions, il y avait eu des critiques, il y avait eu des gens qui étaient enthousiastes, il y a eu des gens qui trouvaient que c'était une bonne idée, d'autres une très mauvaise idée. En tout cas, moi, je suis quand même content de la manière dont le débat qu'on a mené nous au sein du Conseil général a été fait, c'est-à-dire qu'on a eu un rapport de commission, on a eu même un rapport de minorité de commission, ce qui était pas arrivé depuis en tout cas 4 ans. On a fait un débat, nous tous ensemble, les conseillers généraux, puis, finalement, on a voté à bulletins secrets et une majorité de ce Conseil général a accepté. Alors, je me suis également posé la question de est-ce que c'était une crise de légitimité ? C'est dire : est-ce que nous, conseillers généraux on n'était pas légitimes par rapport au vote de la population ? Puis après, je suis dit mais est-ce qu'il faudrait même, tous ceux qui ont votés pour la fusion est-ce qu'ils devraient démissionner en disant : bah finalement, on a voté oui, les gens nous ont rejeté un grand non. Et puis peu près, je me suis dit que non, que en fait on était élus parce qu'on était capables de prendre des décisions, de travailler les dossiers, d'être élus au Conseil général c'est ça également être des représentants du peuple, donc sur une votation, ça ne remet pas en question le mandat qui vous a été confiés sur les 4 prochaines années, en tout cas durant toute la législature. Donc, du côté du groupe PLR, on prend acte. Maintenant, pour la suite, c'est que le Président du Conseil municipal vient de dire un peu avant qu'il fallait adapter notre Administration communale, l'adapter aux défis du futur.

C'est quelque chose qui continue et ça s'arrêterait pas si on votait oui ou si on votait non à la fusion. On doit de toute façon adapter parce qu'on a de plus en plus de population, plus en plus de besoins, de services à offrir à la population. Donc voilà, là je soutiens et puis je même, j'encourage le Conseil municipal, alors oui, j'ai peut-être critiqué avant mais c'est pas parce qu'on critique négativement, qu'on ne peut pas aussi encourager.

Donc maintenant le Conseil municipal devra prendre son bâton de pèlerin, on dira pour aller travailler avec toutes les parties autour de nous, pas seulement la commune voisine de Monthey mais également au niveau cantonal, au niveau régional avec Chablais agglomération Chablais région et j'en passe. Donc c'est maintenant au Conseil municipal de continuer ce travail et de continuer à tisser des bonnes relations avec les communes voisines car malheureusement ou heureusement, c'est pas parce qu'on vote non, qu'on coupe les amarres et que l'île Collombey-Muraz flotte vers d'autres horizons. Non, on est toujours sur un territoire qui est adjacent au territoire de la commune voisine de Monthey à côté de la commune de Vionnaz à côté du Rhône, donc on va continuer à travailler ainsi. Enfin, un dernier mot par rapport à Madame Knubel qui a parlé de carte blanche. Alors moi, je parle de chèque en blanc, ce qui n'est pas la même chose. Carte blanche, vous pouvez faire ce que vous voulez juste 2 demandes s'il vous plaît, la première, c'est de respecter le budget. C'est bien aussi ne pas dépasser le budget. Si vous le faites, il y a des demandes de crédits complémentaires que vous pouvez faire. Aussi des demandes aussi, je vous dire aussi de respecter un peu la procédure aussi du Conseil général. Je pense notamment à ces crédits complémentaires Clos-Novex qui auraient dû nous être soumis, qui nous ont pas été soumis à temps, il y avait le changement de la zone pour la caserne du feu qui n'a pas été fait dans les temps. Il y avait encore l'histoire du postulat du Conseil général qui avait été refusé, qui demandait la promotion et le soutien à l'économie locale et finalement vous avez quand même décidé de faire l'étude. Donc, je demande simplement de respecter le budget, de respecter les décisions du Conseil général, respecter les lois

## CONSEIL GENERAL

---

cantonales ainsi que la Constitution fédérale qui est au-dessus. Donc, c'est pas trop en demander au Conseil municipal mais vous avez vraiment carte blanche pour tout le reste, c'est ce que vous faites aussi vous, Madame Knubel dans votre dicastère.

Par rapport à la situation qu'on vit actuellement que ce soit les réfugiés ukrainiens avec les projets qui a eu pour la jeunesse de Collombey-Muraz, ce sont des bons projets, en tout cas je les soutiens, et puis il y a pleins d'autres bonnes choses qu'on peut citer dans chacun des dicastères du Conseil municipal, mais respectez au moins le budget s'il vous plaît.

**Intervention de Sotillo José:** Merci pour votre dernière intervention, un peu plus brève. Madame Fauquet.

**Intervention de Fauquet Lucie:** Lucie Fauquet. C'est un tout petit divers. C'est juste que ça peut être intéressant pour tout le monde, c'est juste pour tout ce qui concerne les baignades, par exemple pour les Chauderets. En fait, on demande pas au service de l'environnement, on regarde avec le SCAV c'est le laboratoire cantonal, dès qu'il y a un doute pour tout ce qui est baignade, recommandations, c'est auprès du SCAV. Il y aura téléphone direct. Merci.

**Intervention de Sotillo José:** Avant de clore cette séance, merci de ne pas oublier, pour les intervenants d'envoyer vos textes au Secrétaire du Conseil général, ça facilite le travail de rédaction des PVs. Je vous remercie également d'avoir été complaisants avec les quelques soucis de ce soir. Je clos cette séance plénière du Conseil général en vous remerciant pour votre travail et nous vous retrouverons pour la plupart d'entre nous le 17 septembre prochain, pour la sortie du Conseil général et le 3 octobre pour notre séance plénière d'automne. D'ici là, je vous souhaite un excellent été avec des vacances paisibles et reposantes. Bonne fin de soirée.